



VISER HAUT. VOIR LOIN.

RAPPORT ANNUEL

02
03



**La Financière
agricole**

Québec  



I- NOTRE MISSION

La Financière agricole a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

II- UNE ORGANISATION DE PREMIÈRE LIGNE

Au Québec, La Financière agricole joue un rôle majeur dans le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits en matière de protection du revenu et d'assurance uniques et adaptés à la gestion des risques. À ce titre, elle assure des productions agricoles pour une valeur de près de 4 milliards de dollars. Avec un encours de prêts garantis qui atteint 4,2 milliards de dollars, elle s'avère l'acteur le plus important en matière de financement agricole. Elle couvre en effet 65 % du financement agricole au Québec. De plus, avec un portefeuille de prêts forestiers de 55,6 millions de dollars, La Financière agricole contribue également au développement de la forêt privée.

Grâce à son importante capacité d'intervention, à l'expertise de son personnel ainsi qu'à l'implication du milieu agricole au palier décisionnel, La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers performants qui répondent prioritairement aux aspirations de sa clientèle. La grande compétence de ses ressources humaines contribue à faire, de La Financière agricole, une organisation forte et dynamique. Avec son réseau de conseillères et de conseillers, présents partout sur le territoire québécois et ayant à cœur le succès de sa clientèle, La Financière agricole entretient déjà des relations d'affaires de qualité avec plus de 27 000 entreprises agricoles et plus de 1 500 entreprises forestières.

III- UNE VISION D'AFFAIRES AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE ET APPUYÉE PAR DES ENGAGEMENTS

La vision d'affaires de La Financière agricole est de : *s'affirmer comme un véritable levier de développement pour le secteur agricole et agroalimentaire, et ce, dans une perspective de développement durable et de mise en valeur de la ruralité québécoise*. Celle-ci constitue son point de repère dans l'orientation de ses décisions et de ses actions.

Fondamentalement axée sur le développement du secteur agricole et agroalimentaire, cette vision repose sur le développement d'un partenariat d'affaires avec et pour les entreprises agricoles, dans le but de favoriser la réussite et la pérennité des exploitations agricoles. Ce partenariat a été fort tout au long de

l'année et s'est exprimé tant dans l'évolution des programmes, dans les solutions adoptées pour résoudre différentes problématiques, dans les différents lieux de consultation que dans son conseil d'administration. Le tandem de compétences et d'expertise avec le monde agricole confère un avantage indéniable à La Financière agricole dans sa capacité de répondre aux besoins de sa clientèle.

Par ailleurs, afin de bien répondre aux attentes signifiées par le milieu, La Financière agricole a pris des engagements fermes qu'elle a définis dans son plan d'affaires de 2002-2003. À l'image du milieu, ces engagements appuient sa vision d'affaires et ont contribué à assurer le développement durable de l'agriculture québécoise.

Toutes les photos sont un don gracieux du MAPAQ (Marc Lajoie et Eric Labonté, photographes), excepté celles de la couverture (AII-6), des membres du conseil d'administration (Jean Desy, photographe) et du comité de direction (Marc Lajoie, photographe).

**La Financière
agricole**

Québec



TABLE DES MATIÈRES

I- Notre mission	Couverture intérieure
II- Une organisation de première ligne	Couverture intérieure
III- Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole et appuyé par des engagements	Couverture intérieure
LETTRE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DE M ^{ME} FRANÇOISE GAUTHIER ET DE M. SAM HAMAD	3
LETTRE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DE M. MARC-A. GAGNON	3
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS	5
RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE	5
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	9
CONTEXTE	10
UNE ANNÉE D'IMPLICATION	12
Nos engagements... des résultats (tableau synthèse)	12
Une organisation performante	15
Une saine maîtrise du cadre financier	16
Nos programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu ainsi que les activités de Capital Financière agricole inc.	16
L'état des fonds	20
LES PERSPECTIVES	21
LES ÉTATS FINANCIERS	23
La Financière agricole du Québec	23
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	55
Fonds du régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes	65
Annexe 1 TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES	74
Annexe 2 INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC AU REGARD DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	79
Annexe 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	80
Annexe 4 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	82
Annexe 5 COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	83
Annexe 6 ORGANIGRAMME	84
Annexe 7 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	86
Annexe 8 POUR NOUS JOINDRE	87

LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2002-2003, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des Fonds de La Financière agricole du Québec.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



La ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
Françoise Gauthier



Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs,
Sam Hamad

Québec, juin 2003

Madame Françoise Gauthier
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Sam Hamad
Ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Madame et Monsieur les Ministres,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2002-2003, des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des Fonds de La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.



Le président-directeur général par intérim de
La Financière agricole du Québec

Marc-A. Gagnon

Québec, juin 2003

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de 2002-2003 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs énoncés dans le plan d'affaires de 2002-2003. Ces résultats ont fait l'objet d'un rapport de validation.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon

Québec, le 23 mai 2003

RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du plan d'affaires de 2002-2003.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à effectuer des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du plan d'affaires de 2002-2003 ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.



La directrice de la Vérification interne
et de l'évaluation de la performance,
Jocelyne Hains

Québec, le 23 mai 2003



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Deux ans déjà que La Financière agricole du Québec est au service des agriculteurs et des agricultrices de chez nous, en partenariat avec eux. Profitant d'une structure davantage consolidée, La Financière agricole a poursuivi l'an deux de son existence sur l'erre d'aller de son plan d'affaires, atteignant la grande majorité des objectifs en vue, bien qu'elle ait dû composer avec une conjoncture agricole pour le moins difficile en 2002-2003. Cette détermination est méritoire et redevable à l'ensemble de ses artisans.

Parmi ceux-ci, il convient de saluer la contribution de M. André Dicaire, président-directeur général sortant, appelé à d'autres fonctions par le premier ministre. M. Dicaire avait l'intelligence des questions agricoles et agroalimentaires. Sa capacité d'analyse n'avait d'égale que son efficacité à cibler les véritables enjeux. Il aura su insuffler à La Financière agricole la poussée dont elle avait besoin pour prendre son envol. Il restera un ami des gens de la terre pour bien les comprendre et pour avoir travaillé avec une farouche conviction à la mission de l'organisme qu'il a si bien dirigé.

Depuis ses débuts, La Financière agricole a fait, du service à la clientèle, une priorité. Dans cette veine, en 2002-2003 elle a mis en place onze nouveaux centres de services avec la formule du « guichet unique », qui offrent, sur rendez-vous, l'ensemble des produits de la société. Elle a également instauré des forums régionaux en collaboration avec les fédérations régionales de l'UPA, un comité tripartite pour la relève agricole et un comité de révision pour les modèles de coûts de production, toujours en partenariat avec le milieu.

Cette sensibilité aux besoins de la clientèle, une priorité pour le conseil d'administration, s'est également traduite par un ensemble de mesures permettant d'injecter des liquidités dans plusieurs productions agricoles, compte tenu de la conjoncture difficile qui les a mises à rude épreuve. À cet égard, le conseil d'administration a accepté de réaménager le calendrier des avances dans les secteurs suivants : agneaux, bovins, cultures commerciales et porcs. Nombreux sont les producteurs et productrices agricoles qui ont pu ainsi alléger les problèmes de trésorerie auxquels était durement confrontée leur entreprise.

Si l'année a été difficile, elle a également été assombrie par la non-convergence du gouvernement fédéral concernant les programmes de sécurité du revenu prévus dans le nouveau Cadre stratégique agricole. Cette situation a rendu impossible l'harmonisation des programmes fédéraux avec ceux du Québec. Devant ce constat, La Financière agricole a accordé aux fédérations spécialisées bénéficiant de l'ASRA la possibilité de suspendre l'application du CSRA jusqu'à ce que l'harmonisation des programmes soit possible, donnant suite en cela à une proposition du secteur agricole.

Ce sens de la flexibilité et de l'adaptation aux besoins du monde agricole, voilà qui fait la marque de La Financière agricole. En ce sens, l'organisation incarne bien, après ses deux premières années d'existence, les valeurs d'implication et de partenariat qu'elle s'est données. Voilà la preuve que la synergie des expertises et des compétences, qui fut le pari à la base de sa création, est en mesure de donner lieu à des réalisations concrètes et productives. En ce sens, l'organisation témoigne non seulement de son efficacité, mais aussi de son « appartenance » au secteur agricole et agroalimentaire. Voilà qui augure bien pour l'amorce de son plan de développement.



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Le 23 mai 2003

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

J' ai le plaisir de vous présenter le deuxième rapport annuel de La Financière agricole du Québec. Pour cette deuxième année, il avait été établi que nous devions garder le cap sur notre vision d'affaires et axer nos priorités d'action sur la consolidation des initiatives entreprises au cours de la première année, afin qu'elles atteignent leurs pleins résultats. Également, d'autres actions devaient être entamées afin que nos produits et services répondent toujours davantage aux besoins de notre clientèle et qu'ils soient à l'image de ses nouvelles préoccupations.

Pour ce faire, l'organisation a pu compter, tout au long de l'année, sur l'expertise d'un personnel motivé et possédant un important savoir-faire ainsi que sur les connaissances et l'expérience d'un partenaire impliqué. Ces atouts, qui représentent une force pour l'organisation, ont été d'une grande importance. Ils ont permis d'accomplir bien des projets et d'atteindre les objectifs que s'était fixés l'organisation, et ce, même en considérant le contexte de la dernière année qui fut difficile pour le secteur agricole et qui a exigé beaucoup de La Financière agricole.

Ainsi, au cours de 2002-2003, en plus d'avoir réalisé les activités inscrites au plan d'affaires, une bonne partie de nos énergies et de nos ressources a été concentrée sur des dossiers non prévus initialement. De plus, une importante somme de travail a été consacrée par la haute direction à l'élaboration du plan de développement et des indicateurs de performance et de suivi ainsi qu'à la mise en œuvre du plan de simplification des programmes et d'allègement des processus.

Des engagements respectés ► Malgré les nombreux imprévus avec lesquels nous avons dû composer, nous avons réussi à atteindre l'ensemble des objectifs fixés pour 2002-2003, et ce, en assurant l'exceptionnelle qualité des services dispensés à la clientèle. D'ailleurs, les résultats obtenus à cet égard, lors d'un sondage, démontrent clairement la grande satisfaction de notre clientèle.

Le présent rapport annuel fait état des résultats obtenus, au cours de la dernière année, au regard des grandes orientations et des objectifs du plan d'affaires de 2002-2003. Ces résultats sont présentés, à la page 12, sous la forme d'un tableau synthèse.

Parmi les objectifs atteints, soulignons que l'organisation a répondu avec succès à la demande des entreprises en fonction d'une utilisation optimale des produits et des services offerts.

À cet égard, nos activités de financement se sont maintenues au cours de l'exercice de 2002-2003. Près de 6 900 prêts et ouvertures de crédit ont été accordés, pour un total de plus de un milliard de dollars. Il est opportun de souligner qu'une grande partie des prêts autorisés par l'organisation, soit 77 %, l'ont été pour des montants inférieurs à 200 000 \$. Par ailleurs, 113 millions de dollars ont été accordés à des entreprises exploitées à temps partiel.

Nous avons également apporté un appui majeur au secteur agricole avec des compensations de 674,9 millions de dollars en assurance stabilisation. De plus, des indemnités de 42,2 millions ont été versées en assurance récolte. Par ailleurs, les valeurs assurées par La Financière agricole sont estimées à plus de 3,1 milliards de dollars en assurance stabilisation et à près de 840 millions en assurance récolte.

Tout en accomplissant ces actions concrètes qui contribuent à la croissance et à la pérennité du secteur agricole, nous avons réussi à dégager, pour cette deuxième année d'activités, un excédent de 24,2 millions de dollars, ce qui porte la réserve générale à 78,1 millions. Cette réserve générale est nécessaire pour faire face aux éléments impondérables de même que pour répondre, le cas échéant, à l'évolution des besoins du secteur.

Au terme de cette deuxième année d'existence, nous pouvons affirmer que La Financière agricole dispose d'avantages comparatifs importants qui lui servent et lui serviront de base pour son développement, notamment :

- une vision stratégique connue et partagée ;
- un plan d'affaires dont les activités ont été réalisées ;
- un personnel compétent, mobilisé et réparti sur l'ensemble du territoire québécois ;
- une relation de confiance omniprésente avec son partenaire ;
- un conseil d'administration de haute qualité et impliqué ;
- une clientèle satisfaite des services reçus ;
- une notoriété acquise en raison du respect de ses engagements, de la satisfaction de sa clientèle et de sa réussite globale au cours de ses deux premières années ;
- des résultats obtenus sur le plan financier, de la performance de l'organisation et de ses programmes contribuant à la crédibilité de l'organisation.



Le président-directeur général,
André Dicaire

Le 31 mars 2003

CONTEXTE

Au cours de l'exercice de 2002-2003, les engagements pris dans le plan d'affaires se sont réalisés dans un contexte particulier pour le secteur agricole, caractérisé, d'une part, par l'avancement de différents travaux sur le plan politique et, d'autre part, par une baisse des recettes monétaires. Au regard de ce contexte, La Financière agricole est demeurée fidèle à sa mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, la croissance du secteur agricole et agroalimentaire. Présente et active, elle s'est adaptée aux différents besoins du secteur et a travaillé à concilier les intérêts de ce dernier avec les nouvelles préoccupations sociétales.

La conjoncture économique ► La conjoncture économique a été marquée, en 2002, par une baisse de 4 % des recettes monétaires agricoles du Québec qui se sont établies à 5,5 milliards de dollars. Cette baisse s'explique par la diminution de 7 % de la valeur des ventes observée dans les productions animales, qui représentent les deux tiers des ventes agricoles au Québec. Le secteur porcin a notamment été affecté par une importante chute de prix. Les secteurs bovin et laitier ont pour leur part connu une baisse de leurs recettes monétaires.

D'autre part, pour l'année de récolte 2001, le secteur céréalier a continué d'évoluer dans un contexte mondial difficile. Les prix du marché se sont toutefois raffermissés au cours de l'année de récolte 2002, ceux du maïs-grain augmentant d'environ 12 %.

Ces conditions plutôt difficiles pour le secteur agricole se sont reflétées sur le revenu net des exploitations agricoles qui a connu, selon les dernières estimations, une baisse de 54 %, en 2002. Il s'agit de la troisième baisse du revenu net à survenir au cours des cinq dernières années. Malgré cela, soulignons que certaines productions ont enregistré une croissance intéressante de leurs ventes en 2002, telles que les pommes de terre, les légumes, l'horticulture ornementale et les produits de l'érable.

Enfin, en dépit de la conjoncture économique du secteur, la valeur des immobilisations agricoles a atteint 605 millions de dollars en 2002 et le contexte semble favorable au maintien du volume des investissements.

La conjoncture politique ► Des événements politiques majeurs ont marqué le secteur agricole : l'évolution du Cadre stratégique agricole canadien, l'adoption du Règlement sur les exploitations agricoles et la consultation sur le développement durable de l'industrie porcine. Ces trois événements risquent de modifier le paysage de l'agriculture québécoise et d'avoir des répercussions sur l'évolution des programmes de La Financière agricole.

I. Cadre stratégique agricole canadien

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Canada a procédé à une révision en profondeur de la politique agricole canadienne. L'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle marque un tournant important.

Signée par l'ensemble des provinces, à l'exception du Québec, l'entente prévoit que, à terme, deux programmes nationaux seront maintenus, soit l'assurance production et une version modernisée du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

Dans cette perspective, le gouvernement fédéral n'entend plus financer les programmes compagnons des provinces. L'évolution de ce dossier constitue un enjeu majeur pour le système québécois de gestion des risques agricoles.

De fait, tout au long de l'année, La Financière agricole s'est impliquée et a suivi de près l'évolution des travaux entourant le Cadre stratégique agricole canadien, avec la volonté d'assurer la pérennité des entreprises agricoles et de leur offrir les outils les mieux adaptés à leur réalité.

Considérant que les modifications qu'apportera le gouvernement fédéral à ses programmes de protection du revenu risquent d'affecter l'application et le financement du CSRA, l'organisation a jugé qu'il était plus raisonnable, pour la stabilité des entreprises agricoles, de suspendre, pour une période de deux ans, l'application du programme pour certaines productions dont l'admissibilité devait débiter en 2002.



II. Règlement sur les exploitations agricoles

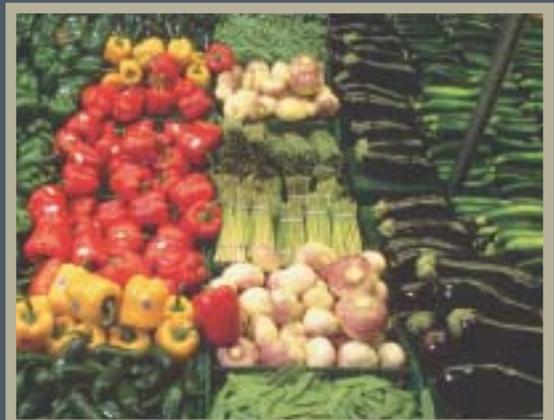
Pour donner suite à la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de 1998, le gouvernement du Québec, a adopté, en juin dernier, un nouveau règlement sur les exploitations agricoles. Ce règlement instaure de nouvelles règles environnementales auxquelles les producteurs et productrices devront se conformer d'ici 2010. Avec l'arrivée de ce règlement, l'évaluation de chaque exploitation agricole sera, entre autres, effectuée sur la base de ses rejets réels.

Au regard de ce nouveau règlement, La Financière agricole a déployé beaucoup d'efforts, au cours de la dernière année, pour définir les actions qu'elle pourrait entreprendre et qui permettraient à sa clientèle de s'adapter aux nouvelles règles environnementales, et ce, en conservant une bonne santé financière.

III. Consultation sur le développement durable de l'industrie porcine

Parallèlement à l'instauration du Règlement sur les exploitations agricoles, le gouvernement du Québec a décrété un moratoire sur le développement de l'industrie porcine et a confié à une commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation sur le développement durable en production porcine. Pour sa part, La Financière agricole a participé activement à cette consultation.

Au terme de la présente année et à la lumière du contexte économique et politique présenté ci-dessus, on peut conclure que l'organisation a pris position et a joué le rôle qui lui revenait pour assurer la pérennité du secteur agricole.



UNE ANNÉE D'IMPLICATION

Pour l'année 2002-2003, La Financière agricole avait défini ses engagements dans un plan d'affaires, et celui-ci a guidé son cheminement tout au long de l'année. En effet, en plus des différentes actions qu'elle a accomplies relativement au contexte particulier dont il a été fait mention précédemment, elle a déployé beaucoup d'énergie pour assurer la réalisation des engagements qu'elle avait pris.

Ce plan d'affaires comportait quatre grandes orientations, à l'intérieur desquelles l'organisation s'était fixé vingt-quatre objectifs à réaliser. Les engagements de ce plan d'affaires consistaient, notamment, à consolider et à déployer les mesures amorcées en 2001-2002, afin qu'elles prennent leur pleine vitesse de croisière. Nous pensons ici à Capital Financière agricole inc., au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture, à la mise en place des centres de services en région et à l'implantation du CSRA. Concernant ce dernier programme, tout a été mis en œuvre pour que les

étapes d'implantation soient franchies selon les échéanciers prévus.

Par ailleurs, La Financière agricole devait amorcer de nouvelles actions pour s'assurer de rester branchée sur les besoins de sa clientèle. En ce sens, elle a principalement entrepris les études et les consultations nécessaires pour bien saisir la réalité du milieu agricole et définir les actions qui en découlent. La Financière agricole s'est livrée ainsi à plusieurs réflexions sur différents sujets, tels que la relève agricole, l'agroenvironnement et l'écoconditionnalité, le programme de financement complémentaire et l'assurance mortalité animale. Effectuées en collaboration avec le milieu, ces réflexions permettront à l'organisation de mettre en œuvre des actions concrètes et significatives.

Au terme de cette année et au regard des résultats obtenus, on peut affirmer que l'ensemble des objectifs ont été atteints.

NOS ENGAGEMENTS... DES RÉSULTATS

ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES	OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS
1. MODERNISATION ET DÉVELOPPEMENT DES OUTILS FINANCIERS	1.1 Compléter la mise en œuvre du Compte de stabilisation du revenu agricole en vue d'optimiser la participation et la contribution des entreprises.	■ Participation, contribution des entreprises et solde des comptes	■ Toutes les étapes d'implantation ont été réalisées selon les échéanciers prévus. Les inscriptions au nombre de 17 515, en date du 31 mars 2003, ont atteint les objectifs prévus, qui étaient de 15 000 avant le 30 juin 2002. N'eût été de la révision qu'effectue présentement le gouvernement fédéral concernant ses programmes de sécurité du revenu, la mise en œuvre du CSRA aurait été complétée selon les échéanciers prévus.
	1.2 Définir le cadre de référence pour l'instauration de programmes.	■ Adoption du cadre de référence	■ Réflexion amorcée mais suspendue en raison des négociations avec le gouvernement fédéral entourant le Cadre stratégique agricole. ■ Plusieurs rencontres techniques ont été tenues avec les représentants du gouvernement fédéral et des autres provinces portant notamment sur la définition de la base commune des programmes de gestion de risques des entreprises découlant du Cadre stratégique agricole.
	1.3 Actualiser les modèles de coûts de production à partir des recommandations du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture.	■ Respect du calendrier de révision adopté	■ Le Centre d'études a démarré ses activités et un calendrier de révision des modèles de coûts de production a été adopté. Conformément à cet échéancier, de nouveaux modèles de coûts de production ont été introduits, pour l'année d'assurance 2002, pour les céréales et la pomme de terre. ■ Des études portant sur les coûts de production des agneaux, des porcs, des porcelets et des pommes sont présentement en cours.
	1.4 Actualiser nos politiques et nos programmes pour supporter les entreprises agricoles dans leur plan d'adaptation aux nouvelles règles environnementales.	■ Adaptation des programmes au développement durable ■ Adaptation des entreprises aux règles environnementales	■ Au cours de la dernière année, l'organisation a participé à différents travaux portant sur le sujet, tels que ceux du Comité sur l'écoconditionnalité, du Bureau des audiences publiques sur l'environnement et du Comité de suivi sur le projet pilote en écoconditionnalité porcine, ainsi qu'au banc d'essai du MAPAQ. ■ La Financière agricole a adopté des orientations à l'égard du développement durable et de l'écoconditionnalité et les efforts se poursuivront au cours de la prochaine année.
	1.5 Améliorer les mesures s'adressant à la relève agricole.	■ Amélioration effective des mesures d'aide à la relève	■ Un comité tripartite, composé de la Fédération de la relève agricole, de l'UPA et de La Financière agricole, a été formé, et celui-ci devrait faire des recommandations au cours des prochains mois. Des modalités particulières destinées à la relève ont été introduites au nouveau programme CSRA. Également, dans sa nouvelle règle concernant ses programmes de financement, La Financière agricole a prévu une tarification privilégiée pour la relève.

ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES	OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS
1. MODERNISATION ET DÉVELOPPEMENT DES OUTILS FINANCIERS <i>(suite)</i>	1.6 Créer un programme de financement complémentaire à celui offert par les institutions financières.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration d'un programme de financement complémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le conseil d'administration a adopté ce programme de financement en mars 2003, et des démarches sont à compléter pour sa mise en œuvre.
	1.7 Réviser les relations d'affaires avec les institutions financières en vue de minimiser les coûts du financement agricole.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en œuvre de l'entente avec les institutions financières 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une nouvelle règle concernant, notamment, la tarification ainsi que les taux d'intérêt est maintenant appliquée au programme de financement. La tarification fixe de 200 \$ est maintenant portée à 0,75 % du montant du prêt avec un minimum de 200 \$ et un maximum de 5 000 \$, ce qui devrait générer des revenus de l'ordre de 6 M\$ annuellement. Par ailleurs, La Financière agricole a négocié des baisses de taux d'intérêt auprès des institutions financières, ce qui devrait entraîner une économie globale de 18 M\$ qui sera retournée aux producteurs. Au net, l'ensemble de la clientèle de La Financière agricole verra ses coûts diminuer directement de 12 M\$ sur une base individuelle, et les revenus de 6 M\$ serviront à bonifier les programmes, étant ainsi retournés aux producteurs sur une base collective.
	1.8 Appuyer le secteur agricole dans la mise en place de mécanismes de commercialisation.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Efficacité de l'intervention spéciale en acériculture 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Financière agricole a supporté financièrement la mise en place de l'agence de vente du secteur acéricole, et d'autres projets sont présentement à l'étude. L'intervention spéciale de financement en acériculture a atteint les objectifs recherchés dès la première année d'activité. L'agence a atteint ses objectifs de respect du prix minimal de vente, d'assainissement du secteur et de support collectif des surplus. Il y a également eu adhésion volontaire des producteurs à l'agence, ce qui a favorisé la mise en place de cette dernière, et une amélioration de la situation financière de la clientèle du secteur acéricole.
	1.9 Soutenir, par une participation au capital, la réalisation en région de projets d'investissement structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation au capital d'entreprises <ul style="list-style-type: none"> ▶ Investissements (M\$) ▶ Valeur des projets d'investissement (M\$) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création et démarrage d'une filiale d'investissement, Capital Financière agricole inc. Celle-ci a autorisé des participations financières (engagements sous conditions) dans cinq projets, pour un total de 2,2 M\$. La valeur totale de ces projets s'élève à 3,87 M\$ et ceux-ci devraient permettre le maintien ou la création de 111 emplois à temps plein.
	1.10 Proposer un programme d'assurance mortalité animale aux éleveurs du Québec.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Présentation d'une proposition d'assurance mortalité animale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un projet a été proposé au conseil d'administration, et il fait présentement l'objet de consultations. Le nouveau Cadre stratégique agricole proposé par le gouvernement fédéral devra éventuellement être pris en compte dans les discussions relatives à l'assurance mortalité animale.
	1.11 Favoriser la diversification des productions agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements dans les productions en émergence 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des travaux sont présentement en cours et on a mis en place un réseau de répondants pour les dossiers de production agricole biologique et introduit une protection pour le produit canola à l'ASRA.
2. QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE	2.1 Répondre à la demande des entreprises en fonction d'une utilisation optimale des produits et services offerts.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution de la participation des entreprises aux différents programmes offerts par La Financière agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Financière agricole a autorisé le financement d'entreprises, en 2002-2003, pour 1,1 G\$, soit le même montant que l'année dernière. ■ Les valeurs assurées en assurance récolte, avec une hausse de 7,7 %, se sont établies à 839,5 M\$, tandis que celles en assurance stabilisation représentent maintenant plus de 3,1 G\$. Les indemnités versées en assurance récolte ont été de 42,2 M\$, alors que les compensations en assurance stabilisation, en tenant compte de la suspension de l'application du CSRA dans certaines productions, se sont chiffrées à 674,9 M\$. ■ 17 515 entreprises sont inscrites au CSRA en date du 31 mars 2003, et les ventes nettes admissibles se sont élevées à 240 M\$ pour les années 2000 et 2001. La contribution de La Financière agricole à ce programme s'est élevée à 13,8 M\$. ■ À l'été 2002, l'organisation a géré efficacement la crise reliée aux inondations dans les cultures maraîchères.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES	OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS
2. QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE (suite)	2.2 Développer notre réseau de services en région par la mise en place graduelle de 23 centres offrant directement l'ensemble des produits de la société et de 19 comptoirs assurant les mêmes services sur rendez-vous.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place effective de 11 centres de services avant le 1^{er} avril 2003 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comme prévu, 11 centres de services adoptant la formule du « guichet unique » ont été mis en place en 2002-2003.
	2.3 Prendre un engagement auprès de la clientèle dans la gestion de standards de qualité reconnus pour une approche d'amélioration continue.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution des taux de satisfaction de la clientèle ■ Évolution du taux de plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'engagement de services à la clientèle a été adopté. Une nouvelle politique de gestion des plaintes ainsi qu'une nouvelle politique sur les demandes de révision ont été mises en œuvre. Il n'y a eu que deux demandes de révision pour le secteur financement. Par ailleurs, 656 assurés ont fait une demande de révision, pour les programmes d'assurances et le CSRA, regroupées en 151 dossiers. De plus, 17 participants au PCRA ont fait une demande de révision. La Financière agricole a aussi reçu 82 plaintes au cours de son exercice financier de 2002-2003. ■ Également, un sondage sur la qualité des services a été réalisé. Celui-ci indiquait que 91 % des répondants étaient satisfaits de l'ensemble des services de l'organisation.
3. ORGANISATION MODERNE ET PERFORMANTE	3.1 Réaliser le plan d'action sur la simplification des programmes et l'allègement des processus.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réalisation du plan d'action dans le respect des échéanciers établis ■ Résultats obtenus au regard des cibles retenues 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un plan d'action comportant 40 mesures à réaliser d'ici décembre 2004 a été approuvé par le conseil d'administration et 8 de ces mesures ont été complétées.
	3.2 Déployer des solutions d'affaires électroniques et optimiser l'apport des technologies de l'information dans la gestion des comptes clients.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Économies réalisées ■ Satisfaction de la clientèle quant à l'efficacité des transactions 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 25 % des producteurs agricoles dont les états financiers sont requis dans le cadre d'un programme de financement, les ont transmis électroniquement. Également, 13 % des participants au CSRA ont transmis électroniquement leurs données financières. ■ Au cours de la prochaine année, une priorité sera accordée au dossier des transactions électroniques. On prévoit que le dépôt direct sera accessible à l'ensemble de notre clientèle.
	3.3 Soutenir la formation du personnel pour le développement des compétences et de l'expertise.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Investissement de 4 % de la masse salariale ■ Réalisation du plan de développement des ressources humaines ■ Nombre de jours-personnes de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sur le plan du développement des ressources humaines, des investissements totalisant 930 383 \$, représentant 3,1 % de la masse salariale, ont été réalisés, soit l'équivalent de 2 747 jours-personnes, comparativement à 2 323 jours-personnes l'année dernière.
	3.4 Consolider nos systèmes de mesure et de management à partir des indicateurs de performance du tableau de bord de notre organisation.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Implantation d'un tableau de bord corporatif 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaboration du Plan de développement (2003-2006) et d'un tableau de bord comportant des indicateurs de performance et de suivi des activités régulières.
	3.5 Développer la concertation et les consensus en mettant en place les processus et les structures favorisant le partenariat d'affaires avec l'UPA et le milieu.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Efficacité des mécanismes de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avec les fédérations régionales de l'UPA, des forums régionaux ont été créés et, toujours en collaboration avec l'UPA, un comité tripartite pour la relève agricole et un comité de révision pour les modèles de coûts de production ont été mis en place. ■ Le 30 avril 2002, La Financière agricole du Québec constituait le comité avisur sur l'application du CSRA formé notamment de membres de l'UPA. ■ Un comité sur l'examen de l'application du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles à l'égard des productions céréalières a également été constitué avec des membres de l'UPA et de la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, afin notamment de trouver une solution quant au déficit accumulé. ■ Plusieurs comités sectoriels (fourrages, légumes de transformation, miel, fraises, framboises) ont été institués avec l'UPA pour discuter des problématiques spécifiques aux protections d'assurance récolte.

ORIENTATIONS PRIVILÉGIÉES	OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS
3. ORGANISATION MODERNE ET PERFORMANTE (suite)	3.6 Mettre en valeur la contribution socio-économique de La Financière agricole en milieu rural.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bilan annuel spécifique des activités et des initiatives de communication réalisées tant au niveau régional que national 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À cet effet, l'organisation a participé à 284 commandites et événements, tant au niveau national que régional, comparativement à 221 l'année précédente. Elle a augmenté son nombre de communications publiques, que ce soit par ses activités de relations publiques ou la parution d'articles, de communiqués de presse ou de publicités. ■ Un sondage a également été mené pour mesurer les résultats concernant les communications externes. Celui-ci a démontré que les objectifs visés, qui étaient notamment de faire connaître La Financière agricole et sa vision d'affaires à 80 % de la clientèle cible, ont été en grande partie dépassés. Mentionnons, notamment, le taux de notoriété de l'organisation auprès des producteurs agricoles qui s'élève à 97 %.
	3.7 Mettre en place la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place de la Direction 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adoption d'une politique de vérification interne et d'évaluation de la performance et création d'une direction du même nom au cours de l'automne 2002. Cette direction, qui assume une fonction d'appréciation et de suivi indépendante des activités régulières, utilise une approche de valeur ajoutée et d'amélioration des pratiques de gestion.
4. CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE	4.1 Assurer la maîtrise du cadre financier de l'organisation pour atteindre l'équilibre budgétaire et un niveau de réserve générale sécuritaire.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respect des objectifs budgétaires annuels 	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'organisation a su respecter son cadre financier septennal et dégager un surplus de 24,2 M\$, ce qui porte la réserve générale à 78,1 M\$, permettant ainsi de faire face aux éléments impondérables et de répondre, le cas échéant, à l'évolution des besoins du secteur.
	4.2 Maintenir l'équilibre actuariel de chaque fonds fiduciaire.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soldes prévisionnels des fonds 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au terme de cette année, le solde du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers est de 17,5 M\$ et celui du Fonds d'assurance-récolte est positif lui aussi à 59,7 M\$. Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles a enregistré un déficit plus élevé que prévu, ce qui l'a conduit à un solde négatif de 291,6 M\$, en raison de la baisse des prix qui a affecté le secteur porcin, de l'intervention importante de La Financière agricole dans le secteur céréalière et de la suspension de l'application du CSRA.
	4.3 Soutenir le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans la concrétisation d'un engagement financier ferme et à long terme du gouvernement fédéral.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engagement financier du gouvernement fédéral à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Soutien au MAPAQ et participation aux négociations reliées aux travaux du Cadre stratégique agricole fédéral. ■ Signature de l'Entente Canada-Québec sur l'aide de transition.
	4.4 Accroître la capacité financière de la société pour être en mesure de répondre à l'évolution des besoins.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et importance des nouvelles sources de revenus incluses aux prévisions financières pluriannuelles 	<ul style="list-style-type: none"> ■ De nouvelles sources de revenus de 1,7 M\$ se sont ajoutées au chapitre des droits administratifs. La Financière agricole a réalisé des revenus d'intérêts de 6,5 M\$.

UNE ORGANISATION PERFORMANTE

Afin de toujours offrir des services de qualité supérieure, l'organisation a adopté différentes mesures pour améliorer sa gestion et sa performance. Beaucoup de travail a été effectué sur ce chapitre. On peut citer, entre autres, la création de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de la performance, le plan d'action sur la

simplification des programmes et l'allègement des processus, l'engagement de services à la clientèle, le plan de développement, le Code de déontologie, de même que la procédure de déclaration d'intérêts.

Pour s'assurer de la qualité de ses services, La Financière agricole a tenu, au cours du dernier exercice financier, deux sondages : l'un portant sur ses communications externes, et l'autre, sur la satisfaction de sa clientèle. Ceux-ci ont permis de constater la grande satisfaction de la clientèle quant aux services que l'organisation dispense

ainsi que la notoriété dont elle jouit; en effet, 97 % des producteurs et productrices agricoles et 77 % des productrices et producteurs forestiers ont dit connaître La Financière agricole. Par ailleurs, un taux particulièrement élevé de répondants, soit 91 %, se sont dits satisfaits de l'ensemble des services de l'organisation.

Toujours dans un souci d'être une organisation moderne et performante, La Financière agricole a soutenu la formation de son personnel. En effet, l'ensemble des activités de perfectionnement correspond à une utilisation de 2 747 jours-personnes et à un investissement de 930 383 \$, ce qui représente 3,1 % de la masse salariale. La Financière agricole a aussi redéployé 28 postes à l'intérieur de sa structure, permettant ainsi une utilisation optimale de ses ressources.

Enfin, dans l'objectif d'offrir un environnement de travail de qualité à son personnel, La Financière agricole a favorisé, au cours de la dernière année, l'aménagement du temps de travail. En tout, 181 personnes, soit 27 % de l'effectif, se sont prévaluées des différentes mesures prévues à ce programme. Tout en répondant aux besoins des employés, ce programme a entraîné des économies qui se sont élevées à 831 997 \$ et ont été réaffectées dans l'organisation.

UNE SAINTE MAÎTRISE DU CADRE FINANCIER

La Financière agricole a signé avec le gouvernement du Québec une convention d'une durée de sept ans en vertu de laquelle elle s'engageait à réaliser sa mission tout en respectant une enveloppe budgétaire prédéterminée.

La maîtrise de ce cadre financier impose une gestion rigoureuse et une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel.

À cet effet, un certain nombre de mesures ont été prises et d'autres poursuivies. La Financière agricole s'est, entre autres, dotée d'un second plan d'affaires et d'un tableau de bord financier et de gestion des risques. Un Comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, assure notamment un suivi trimestriel des dépenses. En outre, une politique de vérification interne et d'évaluation de la performance a été adoptée et une direction du même nom a été créée.

Ces mesures ont porté fruits puisque, pour une deuxième année consécutive, La Financière agricole a maintenu son engagement lié au respect de l'enveloppe budgétaire prédéterminée. En effet, un excédent de 24,2 millions de dollars a été dégagé, ce qui porte la réserve générale à 78,1 millions. Cette réserve générale est nécessaire pour faire face aux éléments impondérables de même que pour répondre, le cas échéant, à l'évolution des besoins du secteur.

Au cours de cette deuxième année d'activités, La Financière agricole a réussi à accomplir, dans le respect de son enveloppe budgétaire, de nombreuses actions concrètes et efficaces qui contribuent d'une manière directe au développement du secteur agricole et agroalimentaire.

NOS PROGRAMMES DE FINANCEMENT, D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU AINSI QUE LES ACTIVITÉS DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Des activités de financement pour le développement du secteur agricole et forestier

Au cours de la dernière année, les prêts et les ouvertures de crédit accordés par l'organisation se sont élevés à plus de un milliard de dollars. Ils ont enregistré une légère baisse de 0,6 %, par rapport au niveau record de l'an dernier. De nombreux emplois directs et indirects découlent de ces projets, contribuant ainsi au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant de ces projets ont permis la création ou le maintien de 6 100 emplois.

Le programme de financement de l'agriculture ► Le programme de financement de l'agriculture appuie financièrement les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Il vise à assurer l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec, et ce, à un coût identique pour toutes les entreprises agricoles.

À cet égard, La Financière agricole a procédé, en 2002-2003, à des modifications de son programme de financement de l'agriculture. Elles consistent en une réduction des taux d'intérêt applicables, un élargissement de la gamme de produits de financement, une nouvelle grille de tarification et des allègements administratifs. Ces mesures vont bénéficier aux entreprises agricoles, en particulier aux fermes de plus petite dimension et à celles dont les productions sont en émergence partout au Québec.

Au cours de l'exercice financier de 2002-2003, La Financière agricole a accordé 6 503 prêts agricoles, pour un total de 938 millions de dollars, ce qui est très près du niveau record de 944 millions de dollars observé en 2001-2002. Le volume de prêts s'est particulièrement accru relativement à la production bovine, aux érablières et à l'horticulture.

Rappelons que les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, indépendamment de leur dimension. Aussi, on constate que 113 millions de dollars ont été accordés à des entreprises exploitées à temps partiel et que 77 % des prêts ont été autorisés pour des montants inférieurs à 200 000 \$.

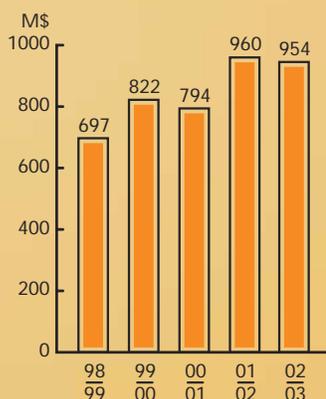
TABLEAU 1

Nombre de prêts autorisés à des entreprises à temps partiel et pour des montants inférieurs à 200 000 \$, en 2002-2003

	Nombre	Montants \$
Entreprises à temps partiel	971	113 401 760
Montants inférieurs à 200 000 \$	5 193	402 912 562

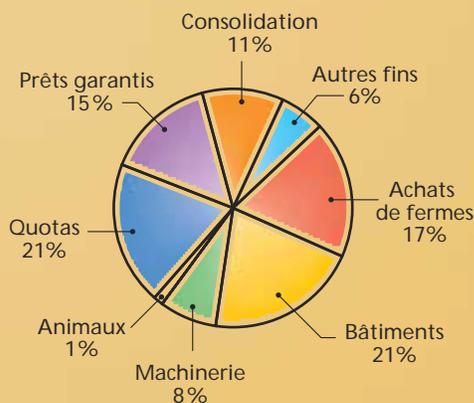
GRAPHIQUE 1

Activités de financement agricole et forestier pour les cinq dernières années



GRAPHIQUE 2

Utilisation des sommes prêtées en 2002-2003



Les ouvertures de crédit ► Au cours de l'exercice financier de 2002-2003, le montant des ouvertures de crédit autorisées par La Financière agricole a atteint 111,9 millions de dollars. Ce montant comprend le renouvellement de l'ouverture de crédit, pouvant atteindre 100 millions de dollars, consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. Globalement, le volume des autorisations d'ouvertures de crédit a diminué de 1 % par rapport à l'exercice de 2001-2002. Par ailleurs, La Financière agricole a autorisé 120 ouvertures de crédit au cours du dernier exercice financier.

La protection contre les hausses des taux d'intérêt ► Au cours de l'exercice financier, La Financière agricole a encouru 5,5 millions de dollars en paiement d'intérêts pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à d'autres investissements agricoles. De cette somme, 441 615 \$ ont été versés en contributions à l'intérêt, dans le cadre de mesures visant à favoriser l'établissement des jeunes et à les encourager à acquérir une formation appropriée.

L'aide à l'établissement, au développement et à la formation ►

Outre les contributions à l'intérêt versées sur les prêts à l'établissement, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions de capital totalisant 7,8 millions de dollars à 333 personnes regroupées dans 319 entreprises, dont les déboursés peuvent s'échelonner sur une période de quatre ans. Il s'agit d'une augmentation de 9 % des sommes autorisées et de 11 % du nombre de subventions accordées par rapport à 2001-2002.

Le financement forestier ► La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à appuyer financièrement les productrices et les producteurs forestiers, au moyen de prêts garantis, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière ainsi que l'implantation ou le développement d'entreprises forestières de services.

La Financière agricole a accordé 257 prêts forestiers, pour un total de 16 millions de dollars, au cours de l'exercice financier de 2002-2003, ce qui représente une diminution de 2 % par rapport à l'exercice de 2001-2002. De plus, elle a versé 422 502 \$ en contributions à l'intérêt à plus de 700 propriétaires forestiers. Au 31 mars 2003, l'encours des prêts forestiers consentis par La Financière agricole était de 55,6 millions de dollars.

Des programmes d'assurance et de protection du revenu pour assurer la santé financière des entreprises agricoles

Les entreprises agricoles doivent composer avec des conditions climatiques imprévisibles et incontrôlables qui affectent le rendement des productions végétales. Elles sont soumises aux fluctuations des prix du marché, et les conditions impondérables de l'offre et de la demande les rendent vulnérables.

La Financière agricole, en offrant aux entreprises du secteur agricole des programmes d'assurance, minimise l'impact de ces divers risques et contribue à leur stabilité financière. Au cours de la dernière année, l'ensemble des valeurs assurées par La Financière agricole a atteint près de 4 milliards de dollars, soit 5 % de plus que l'année dernière.

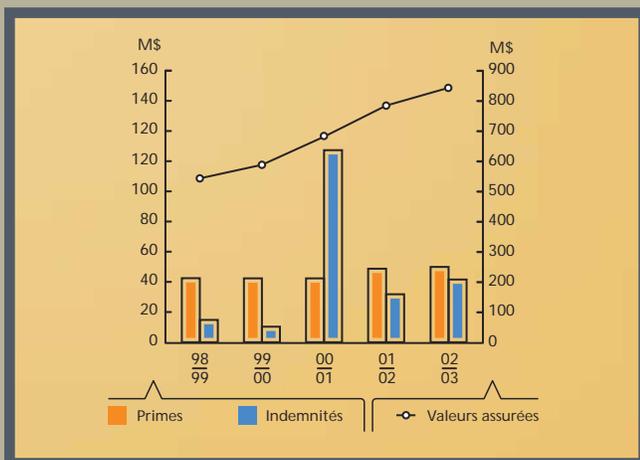
L'assurance récolte ► Au cours de l'exercice financier de 2002-2003, plus de 13 700 entreprises agricoles ont adhéré au programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentent plus de 1 495 000 hectares, pour des valeurs assurées qui atteignent près de 840 millions de dollars, ce qui constitue un sommet inégalé depuis l'instauration de ce programme en 1967.

Par ailleurs, l'ensemble des contributions aux primes, soit celles des entreprises agricoles adhérant au programme et celles de La Financière agricole, totalise plus de 51 millions pour l'exercice financier de 2002-2003. À ce chapitre, rappelons que le gouvernement fédéral contribue au financement du programme au niveau de 50 % des contributions de La Financière agricole et de 50 % des frais administratifs qui y sont reliés.

Au cours des dernières années, les superficies et les valeurs assurées par ce programme ont connu une croissance régulière, ce qui démontre bien l'importance qu'accordent les entreprises agricoles à la gestion des risques climatiques.

Pour l'exercice financier de 2002-2003, La Financière agricole a accordé des indemnités de 42,2 millions de dollars en assurance récolte. Il s'agit d'une hausse de 29,7 % par rapport à l'année dernière.

GRAPHIQUE 3 Le bilan des valeurs assurées, des primes et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers

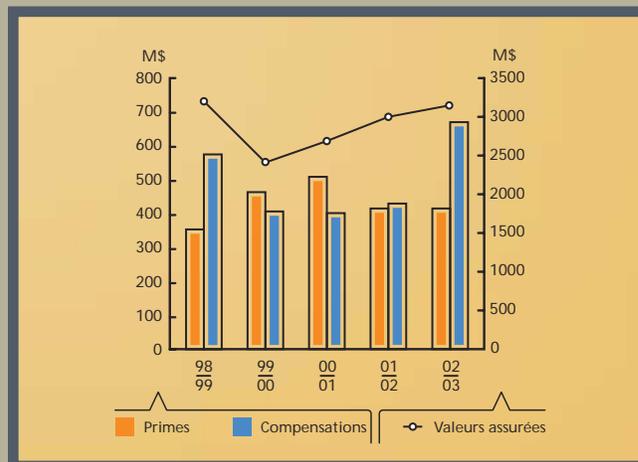


L'assurance stabilisation des revenus agricoles ► En 2002-2003, plus de 18 200 entreprises agricoles ont participé au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Les valeurs assurées en productions animales et végétales couvertes par le programme sont estimées à plus de 3,1 milliards de dollars. La superficie des terres et le cheptel animal assurés se chiffrent respectivement à plus de 848 000 hectares et à près de 8,4 millions de têtes.

Le programme d'assurance stabilisation intervient lorsque le prix moyen des produits couverts est inférieur au revenu stabilisé. Le revenu stabilisé est basé sur le coût de production d'une entreprise spécialisée.

Par ailleurs, les deux tiers de la prime exigible pour participer au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. Au cours de l'exercice financier, le total des contributions s'est élevé à un peu plus de 418 millions de dollars et les compensations totalisent près de 675 millions de dollars.

GRAPHIQUE 4 Le bilan des valeurs assurées, des primes et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



Le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) ► Le Programme canadien du revenu agricole est basé sur le concept de revenu global de l'entreprise et intervient lorsque la marge de l'année de réclamation (revenus admissibles moins dépenses admissibles) est inférieure à 70 % de la moyenne des marges des trois années précédentes. Les frais du programme sont partagés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les provinces. Ce programme pancanadien, qui est administré au Québec par La Financière agricole, est accessible à l'ensemble des secteurs de production.

Le Programme canadien du revenu agricole a été principalement utilisé pour l'année de réclamation 2001 dans deux secteurs agricoles pour lesquels les producteurs et productrices avaient peu accès aux programmes de protection du revenu agricole alors en place, soit les canneberges et les produits de l'érabler.

Pour l'exercice financier de 2002-2003, les indemnités totalisent 3,4 millions de dollars.

Le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) ► Le CSRA est un programme universel de gestion des risques basé sur le revenu global des entreprises agricoles. Il leur permet de gérer les variations de leurs revenus selon leurs besoins. Chaque entreprise peut déposer dans son compte jusqu'à 6 % de ses ventes nettes pour les produits admissibles au programme. De plus, pour chaque dollar qu'elle investit dans son compte, elle bénéficie d'une contribution équivalente de La Financière agricole. Par ailleurs, les contributions des participants, celles de La Financière agricole ainsi que les intérêts engendrés appartiennent à l'entreprise et font partie de son actif.

L'exercice financier de 2002-2003 comprend les contributions pour les années de participation 2000 et 2001, soit les deux premières années du programme. Au cours de ces deux années, le CSRA couvrait toutes les productions non liées à la gestion de

l'offre et qui n'étaient pas admissibles à l'ASRA ni au CSRN. Plus de 17 500 entreprises se sont inscrites au CSRA, dont près de 3 800 ont déclaré des ventes nettes de produits admissibles au cours de ces deux années. En date du 31 mars, les contributions, incluant celles de La Financière agricole, s'élevaient à 27,4 millions de dollars. De plus, en vertu de l'Entente Canada-Québec, sur l'aide de transition, une somme supplémentaire de 5,4 millions a également été déposée en fonction des ventes nettes admissibles déclarées pour l'année 2001. Les entreprises ont retiré 21,2 millions de dollars de leur compte, laissant un solde disponible, en considérant les intérêts accumulés, de 11,7 millions de dollars.

L'année de participation 2002 devait permettre au CSRA de couvrir l'ensemble des produits agricoles québécois. Toutefois, considérant les discussions actuelles entre les deux paliers de gouvernement relativement aux modifications de l'intervention fédérale en matière de sécurité du revenu agricole, il a été décidé de prendre un temps d'arrêt et, dans l'intérêt de la clientèle, de suspendre l'application du CSRA pour les produits liés à la gestion de l'offre et pour la plupart des produits couverts par l'ASRA, pour les années de participation 2002 et 2003.

Néanmoins, pour l'année de participation 2002, le CSRA demeure en vigueur pour plusieurs productions, telles que celles déjà admissibles pour les années de participation 2000 et 2001, auxquelles s'ajoutent les produits horticoles et apicoles qui étaient déjà couverts par le CSRN. Également, certains produits couverts par l'ASRA, soit le soya, le canola, les pommes et les pommes de terre sont admissibles pour l'année 2002.

La filiale d'investissement Capital Financière agricole inc.

Constituée en janvier 2002, en vertu de la *Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38)*, Capital Financière agricole inc. a lancé ses activités, en avril de cette même année, avec l'arrivée de son président et chef de l'exploitation. Au 31 mars 2003, 24 000 actions de catégorie A, ont été émises, pour un total de 24 millions.

Avec la mission de supporter, sous forme de capital de risque, des projets rentables et structurants pour le développement des secteurs agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec, elle intervient principalement

dans des projets, de transformation et de commercialisation de produits alimentaires, qui contribuent à augmenter les débouchés des produits agricoles québécois. Elle peut également intervenir dans des projets en amont du secteur primaire et dans le domaine agricole.

Elle soutient, sous forme de capital-actions ou de débentures, des projets d'investissement allant de 300 000 \$ jusqu'à 10 millions de dollars (5 millions de dollars pour les projets en transformation agroalimentaire). Dans ses interventions, une attention particulière est accordée aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour écouler les produits du terroir et ceux transformés en région.

Au cours de l'exercice de 2002-2003, Capital Financière agricole inc. a reçu 48 plans d'affaires. Parmi ceux-ci, 23 provenaient d'entreprises de transformation de produits alimentaires et 17 d'entreprises offrant des produits ou services en amont de la production agricole. Après avoir évalué l'ensemble des projets, elle a déjà autorisé cinq investissements, pour un total de 2,2 millions. Au 31 mars 2003, deux de ces projets étaient complétés, pour une valeur de 650 000 \$. Les investissements autorisés par Capital Financière agricole inc. se situaient entre 100 000 \$ et 1 000 000 \$.

Par ailleurs, afin de bien se faire connaître, Capital Financière agricole inc. a organisé, à l'automne 2002, une dizaine de diners-rencontres dans diverses régions du Québec avec des intervenants financiers et autres susceptibles de soutenir des projets d'investissements. Elle a également participé à plusieurs congrès et colloques.

Un conseil d'administration formé de gens chevronnés et dont l'expérience est très variée appuie Capital Financière agricole inc. dans ses activités. L'organisation s'est aussi constituée, au cours de l'exercice financier, une petite équipe composée de personnes très expérimentées en financement et en capital de risque et ayant une bonne connaissance des secteurs agricole et agroalimentaire.

La Financière agricole, son actionnaire unique, épaulé l'équipe de Capital Financière agricole inc. Ainsi, le réseau régional des 23 centres de services de l'organisation est mis à contribution, de telle sorte que la filiale a des répondants dans tous les centres de services. Aussi, divers services administratifs sont mis à la disposition de la filiale d'investissement.



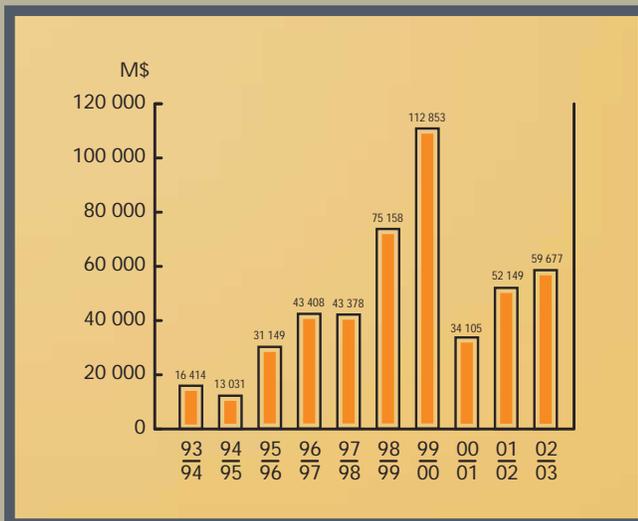
L'ÉTAT DES FONDS

En plus de l'enveloppe budgétaire prédéterminée qu'elle doit gérer, La Financière agricole administre l'actif de quatre fonds.

Le Fonds d'assurance-récolte ► Ce fonds est composé des contributions des adhérents et adhérentes ainsi que de celles de La Financière agricole au programme d'assurance récolte et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre à long terme le paiement aux adhérents et adhérentes des indemnités auxquelles ils ont droit.

Au cours des dix dernières années, le Fonds d'assurance-récolte est passé de 16,4 millions de dollars, en 1993-1994, à 59,7 millions, en 2002-2003, soit une augmentation nette de 43,3 millions, ce qui représente une amélioration appréciable si l'on considère le nombre record d'avis de dommages en 2000-2001.

GRAPHIQUE 5 Historique du Fonds d'assurance-récolte de 1993-1994 à 2002-2003

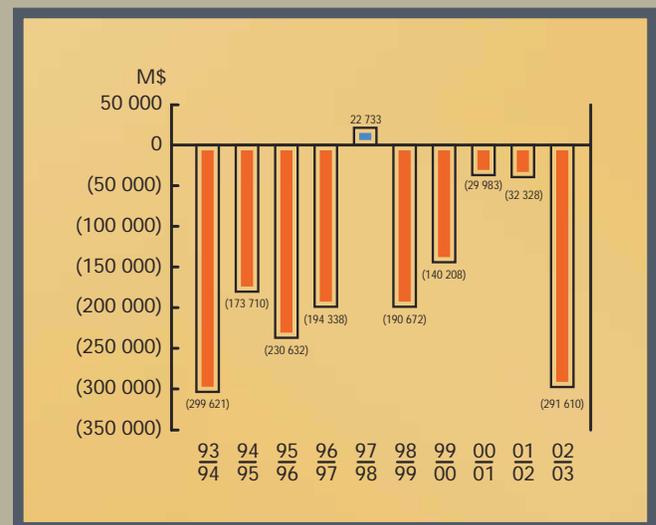


Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ► Ce fonds est constitué des contributions des adhérents et adhérentes ainsi que de celles de La Financière agricole au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et constitue un patrimoine fiduciaire. L'ensemble des contributions doit permettre à long terme le paiement à tous les adhérents et adhérentes des compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier de 2002-2003, le déficit du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élève à 291,6 millions. Ce solde reflète les importantes interventions effectuées en ASRA, particulièrement dans les secteurs céréalière et porcine. D'autre part, le CSRA devait couvrir, à compter de l'année d'assurance 2002, tous les produits assurés par l'ASRA, offrant ainsi un premier niveau de protection basé sur le revenu global de l'entreprise. L'intervention du programme ASRA devait être complémentaire à celle offerte par le CSRA, diminuant

d'autant les compensations prévues. La décision de suspendre pour deux ans l'application du CSRA pour certains produits a augmenté le niveau d'intervention du programme ASRA.

GRAPHIQUE 6 Historique du Fonds d'assurance-stabilisation de 1993-1994 à 2002-2003



Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ► Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse aux institutions financières les pertes résultant des prêts autorisés par La Financière agricole. Le financement de ce fonds est assuré par une somme versée annuellement, à titre de droit d'assurance, par La Financière agricole.

Au 31 mars 2003, l'actif du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers s'est établi à 95,2 millions de dollars. De plus, le portefeuille de prêts garantis par ce fonds a atteint 4,2 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce dernier aux institutions financières se sont quant à elles chiffrées à 5,4 millions relativement à 106 prêts, ce qui représente un rapport de perte sur l'encours garanti de 0,13 %. À cet égard, La Financière agricole se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

Le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) ►

Le CSRA a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À cette fin, le programme permet la constitution de fonds individuels pouvant recevoir les contributions des participants et de La Financière agricole du Québec et prévoit le retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus agricoles.

Au cours de l'exercice financier de 2002-2003, une fiducie a été créée pour les sommes déposées dans les comptes des participants au CSRA. Au 31 mars 2003, l'actif du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole était de près de 11,7 millions de dollars.

LES PERSPECTIVES

Au cours des prochaines années, le défi de La Financière agricole sera de répondre, de la meilleure façon qui soit, aux besoins de la clientèle en ce qui a trait au financement, à l'investissement, à l'assurance et à la protection du revenu agricole, et ce, à l'intérieur du cadre financier prédéterminé.

Pour ce faire, elle a défini, après avoir effectué un diagnostic de la situation, ses orientations dans le Plan de développement de 2003-2006; celui-ci guidera ses actions au cours des prochaines années.

Par ailleurs, le Cadre stratégique agricole canadien jouera un rôle déterminant pour La Financière agricole quant aux actions qu'elle entreprendra ainsi qu'aux produits et services qu'elle offrira à sa clientèle au cours des années à venir. En effet, l'orientation des actions de l'organisation repose également sur la reconnaissance et le financement par le gouvernement fédéral de ses outils et de leur concordance avec les besoins de la clientèle agricole.



LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations

et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de La Financière agricole du Québec et des fonds qu'elle administre, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec et les fonds qu'elle administre,



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon



La vice-présidente aux affaires corporatives,
Sylvie Grondin, CGA

Québec, le 23 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec, des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte, du Compte de stabilisation du revenu agricole et d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole au 31 mars 2003 ainsi que les états consolidés des revenus et dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de La Financière agricole du Québec, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent des Fonds d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole, l'état des revenus et dépenses et déficit des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et l'état des revenus et dépenses du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états

financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Société et des fonds qu'elle administre pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 mai 2003

Revenus et dépenses consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	306 679	306 783
Contribution spéciale du gouvernement du Québec (note 5)	10 000	10 000
Contribution du gouvernement du Canada (note 6)	107 991	151 852
Droits administratifs	2 662	1 041
Intérêts et revenus de placements temporaires	6 524	1 769
Autres revenus	99	84
	433 955	471 529
DÉPENSES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	278 963	281 489
d'assurance-récolte	24 884	23 340
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	13 328	137
du Compte de stabilisation du revenu agricole (note 24)	13 759	—
Contribution au paiement de l'intérêt	5 877	10 188
Subvention de capital	6 709	7 858
Indemnités du Programme canadien du revenu agricole	3 432	6 697
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	—	23 800
Compte de stabilisation du revenu net - gouvernement du Canada	8 923	6 925
Subvention - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500	500
Frais d'administration (note 7)	51 555	47 129
Intérêts	1 869	888
	409 799	408 951
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	24 156	62 578

Excédent consolidé

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
EXCÉDENT AU DÉBUT		
Solde déjà établi	62 578	–
Redressement (<i>note 4</i>)	5 916	–
Solde redressé	68 494	–
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	24 156	62 578
EXCÉDENT À LA FIN	92 650	62 578
L'excédent à la fin comprend :		
Excédent affecté à la réserve générale (<i>note 8</i>)	78 122	49 150
Excédent non affecté	14 528	13 428
	92 650	62 578

Bilan consolidé

au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	6 846	27 225
Placements temporaires (note 9)	100 990	17 486
Débiteurs et intérêts courus	1 302	658
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (note 10)	23 000	–
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (note 11)	94 508	86 030
À recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	1 167	1 326
À recevoir du gouvernement du Canada	5 138	20 026
Versements à recevoir sur prêts (note 13)	2 026	2 317
Frais payés d'avance	128	261
	235 105	155 329
À recevoir du gouvernement du Québec (note 12)	6 513	7 428
Prêts (note 13)	16 439	19 957
Placements (note 14)	660	–
Immobilisations (note 15)	3 694	3 876
	262 411	186 590

Bilan consolidé (suite)

au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 16)	41 000	–
Créditeurs et frais courus (note 17)	16 765	28 808
Dû au gouvernement du Québec	841	833
Dû aux fonds (note 18)	48 985	514
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	1 604	2 613
Provision pour vacances	3 701	3 453
	112 896	36 221
Aide gouvernementale reportée	75	90
Avance du gouvernement du Québec (note 19)	16 128	16 128
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 5)	30 000	40 000
Dette à long terme (note 20)	–	21 600
Provision pour congés de maladie (note 23)	10 662	9 973
	169 761	124 012
EXCÉDENT (note 8)	92 650	62 578
	262 411	186 590

Engagements (note 25)



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Flux de trésorerie consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	24 156	62 578
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(10)	–
Amortissement des immobilisations	1 616	1 660
Gain sur disposition d'immobilisations	(2)	–
Variation de l'aide gouvernementale reportée	(15)	(19)
	25 745	64 219
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Débiteurs et intérêts courus	(644)	(147)
Versements à recevoir sur prêts	291	205
À recevoir de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec	(23 000)	–
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	(8 478)	(36 030)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 074	18 927
À recevoir du gouvernement du Canada	14 888	(20 026)
Frais payés d'avance	133	(215)
Créditeurs et frais courus	(12 043)	14 061
Dû au gouvernement du Québec	8	5
Dû aux fonds	48 471	514
Provision pour indemnités du Programme canadien du revenu agricole	(1 009)	2 613
Provision pour vacances	248	172
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée	(10 000)	(10 000)
Provision pour congés de maladie	689	282
Encaissements de prêts	3 518	4 086
Redressement aux soldes du début	5 916	–
	20 062	(25 553)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	45 807	38 666

Flux de trésorerie consolidés *(suite)*de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(650)	–
Acquisitions d'immobilisations	(1 436)	(1 299)
Produit de disposition d'immobilisations	4	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 082)	(1 299)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(21 600)	(5 100)
Avance du gouvernement du Québec	--	12 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(21 600)	6 900
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	22 125	44 267
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	44 711	444
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	66 836	44 711
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
Encaisse	6 846	27 225
Placements temporaires	100 990	17 486
Emprunts bancaires	(41 000)	–
	66 836	44 711

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles Revenus et dépenses et déficit

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
REVENUS		
Contributions des adhérents	139 446	140 745
Contribution de La Financière agricole du Québec	278 963	281 489
Intérêts et revenus de placements temporaires	3 270	5 338
Autres revenus	13	–
	421 692	427 572
DÉPENSES		
Compensations aux adhérents	674 875	424 434
Perte sur placements temporaires	4 926	5 235
Intérêts	1 173	248
	680 974	429 917
INSUFFISANCE DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(259 282)	(2 345)
DÉFICIT AU DÉBUT	(32 328)	(29 983)
DÉFICIT À LA FIN	(291 610)	(32 328)

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Bilan

au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Placements temporaires (note 9)	–	63 874
Débiteurs et intérêts courus	1 923	2 239
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 18)	23 017	–
Créances interfonds (note 21)	414	2 148
Avances aux adhérents (note 22)	23 519	205 861
	48 873	274 122
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	249	315
Créditeurs et frais courus (note 17)	39 947	19 014
Dû à La Financière agricole du Québec (note 11)	94 508	86 030
Créances interfonds (note 21)	–	40 688
Contributions non gagnées	15 073	87 235
Provision pour compensations	190 706	73 168
	340 483	306 450
DÉFICIT (note 31)	(291 610)	(32 328)
	48 873	274 122



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Fonds d'assurance-récolte Revenus et dépenses et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
REVENUS		
Contributions des adhérents	26 526	26 139
Contribution de La Financière agricole du Québec	24 884	23 340
Intérêts et revenus de placements temporaires	2 264	2 640
	53 674	52 119
DÉPENSES		
Indemnités aux adhérents	42 205	32 552
Perte sur placements temporaires	3 941	1 519
Intérêts	—	4
	46 146	34 075
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	7 528	18 044
EXCÉDENT AU DÉBUT	52 149	34 105
EXCÉDENT À LA FIN	59 677	52 149

Fonds d'assurance-récolte

Bilan

au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 281	251
Placements temporaires (note 9)	50 493	22 111
Débiteurs et intérêts courus	1 926	403
Créances interfonds (note 21)	–	32 400
À recevoir du gouvernement du Canada	–	13
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 18)	9 413	511
	63 113	55 689
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	421	437
Contributions non gagnées	247	263
Provision pour indemnités	2 768	2 840
	3 436	3 540
EXCÉDENT (note 32)	59 677	52 149
	63 113	55 689



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole *(note 2)*

Revenus et dépenses et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003
REVENUS	
Intérêts	81
DÉPENSES	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	
Intérêts distribués dans les dépôts des participants	(81)
EXCÉDENT À LA FIN	
	-

Bilan

au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003
ACTIF	
À court terme	
À recevoir de La Financière agricole du Québec <i>(note 18)</i>	11 686
PASSIF	
À court terme	
Dépôts des participants	11 686



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (note 2)

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Canada	46	(83)
Contribution du gouvernement du Québec	23	(108)
	69	(191)
DÉPENSES		
Indemnités	69	(191)

Bilan

au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	103	56
Placements temporaires (note 9)	394	2 196
Intérêts courus	4	5
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 18)	–	3
À recevoir du gouvernement du Canada	377	1 425
	878	3 685
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	–	66
Créances interfonds (note 21)	414	2 148
Dû au gouvernement du Québec	464	1 471
	878	3 685


Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon

Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Notes complémentaires

31 mars 2003
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-0.1). La Financière agricole du Québec, gérée en partenariat avec le milieu agricole, assume, entre autres, la continuité des programmes et services offerts par la Régie des assurances agricoles du Québec et la Société de financement agricole. Cette société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES

I) Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles offre une protection aux producteurs agricoles contre les fluctuations des prix du marché. Il a pour but de leur garantir un revenu annuel net positif. À cette fin, une compensation est versée à l'adhérent lorsque le revenu annuel net est inférieur au revenu annuel net stabilisé.

II) Assurance récolte

Le Programme d'assurance récolte a été mis en place pour permettre aux producteurs de s'assurer contre la perte de rendement de leurs récoltes occasionnée par des risques incontrôlables qui ne sont pas imputables à l'intervention humaine.

III) Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Le Programme Compte de stabilisation du revenu agricole est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2001 alors que les premières transactions ont eu lieu en avril 2002. Il a pour objet d'offrir aux entreprises agricoles du Québec un outil de gestion des risques basé sur le revenu global de l'entreprise. À cette fin, le programme permet la constitution de fonds individuels pouvant recevoir les contributions des participants et de La Financière agricole du Québec et prévoit le retrait de liquidités pour compenser les baisses de revenus agricoles. Les intérêts versés aux comptes des participants sont calculés sur la base du taux de référence des certificats de placements garantis un an.

La couverture offerte par le programme s'applique aux productions non contingentées et non stabilisées, à l'exception des produits « pommes », « pommes de terre », « canola » et « soya », ainsi qu'aux productions admissibles au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

2. DESCRIPTION DES PROGRAMMES (suite)

IV) Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)

Le Programme canadien du revenu agricole a été mis en place pour couvrir les années financières 2000, 2001 et 2002. Il fait partie de l'Accord-cadre Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles. Tout comme l'ACRA, qui couvrait les années 1998 et 1999, le PCRA vient en aide aux entreprises agricoles qui ont subi des baisses de revenus importantes. Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec assument respectivement une part de 60 % et de 40 % du coût global du programme en considérant les indemnités et les compensations versées aux producteurs en vertu d'autres programmes provinciaux d'assurance.

Les opérations du Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole se terminent avec le présent exercice financier car elles ne couvraient que les indemnités réclamées à l'égard des années 1998 et 1999. Le solde de la part des producteurs sera éventuellement transféré au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à titre de crédit de cotisation.

V) Assurance-prêts agricoles et forestiers

La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds.

VI) Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet de minimiser l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles et forestières, en contribuant au paiement de l'intérêt.

VII) Aide à l'établissement, au développement et à la formation

Le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation vise à faciliter l'établissement de jeunes agriculteurs, à les encourager à acquérir une formation adéquate et à favoriser le développement des entreprises agricoles au moyen d'une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt ou d'une subvention de capital.

VIII) Aide financière aux entreprises acéricoles

Un programme d'aide financière aux entreprises acéricoles de même qu'un financement à court terme dans le cadre d'une intervention spéciale en acériculture ont été autorisés par La Financière agricole au cours de l'exercice afin de favoriser le développement de la mise en marché des produits acéricoles. L'aide financière accordée l'est sous forme d'une contribution spéciale au paiement de l'intérêt.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre ont été préparés par la direction de la société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. Les états des flux de trésorerie des fonds administrés par La Financière agricole ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

La Financière agricole du Québec

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole et de Capital Financière agricole inc., sa filiale.

La participation de 37,5 % dans une coentreprise que détient la société dans le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes est inscrite selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Les Fonds d'assurance-récolte et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne sont pas consolidés puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de l'article 70 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. De même, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole n'est pas consolidé puisqu'il constitue un fonds fiduciaire administré par La Financière agricole en vertu de l'article 37 de son programme, tel que permis par l'article 22 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Placements

Les placements de capital de risque sont effectués par Capital Financière agricole inc. sous forme de capital-actions ou de débetures. Les placements en capital-actions dans lesquels la société n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ainsi que les débetures, sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus et diminué de toutes moins-values durables et provisions pour pertes, le cas échéant.

Un placement est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. À ce moment, la constatation du revenu d'intérêt cesse et il y a comptabilisation d'une provision pour pertes.

Provision pour pertes

S'il est établi que des prêts sont douteux, leurs valeurs comptables sont ramenées à leurs valeurs de réalisation estimatives. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction de la société.

La provision est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des revenus et dépenses.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Matériel et équipement	33,33 % à 50 %
Développement informatique	20 % à 50 %

Aide gouvernementale reportée

Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations du secteur forestier sont comptabilisés comme aide gouvernementale reportée et sont virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations acquises.

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux dépenses de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Espèces et quasi-espèces

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires, les placements temporaires et les emprunts bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et Fonds d'assurance-récolte

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de revenus ou de dépenses dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2002 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 31.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, La Financière agricole comptabilise la participation dans la coentreprise qu'elle détient dans le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Auparavant cette participation n'était pas constatée aux états financiers de la Société.

L'effet rétroactif de cette modification a été comptabilisé dans le solde du début à l'état de l'excédent consolidé de l'exercice terminé le 31 mars 2003. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2002 n'ont pas été redressés pour tenir compte de cette modification.

Ces modifications ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2003
Revenus et dépenses consolidés	
Revenus	
Intérêts et revenus de placements temporaires	149
Excédent des revenus sur les dépenses	149
Bilan consolidé	
Encaisse	23
Placements temporaires	2 301
Débiteurs et intérêts courus	5
Dû aux fonds	(3 736)
Excédent	6 065

5. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 9 avril 2001, le gouvernement du Québec a versé une contribution spéciale de 50 millions de dollars afin de constituer une réserve pour réduire d'autant les futures contributions de La Financière agricole au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cette somme est amortie linéairement sur cinq ans.

6. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada aux programmes agricoles administrés par La Financière agricole du Québec pour les différents volets de l'Accord-cadre sur la gestion des risques agricoles et pour l'Entente Canada-Québec sur l'aide de transition s'établit comme suit :

	2003	2002
Programmes généraux de gestion des risques agricoles	71 292	69 796
Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole	8 520	25 956
Aide supplémentaire aux programmes généraux de gestion des risques agricoles	–	56 100
Aide de transition	28 179	–
	107 991	151 852

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants pour le présent exercice financier :

	2003	2002
Assurance stabilisation des revenus agricoles	84 403	128 686
Assurance récolte	20 713	18 593
Programme canadien du revenu agricole	2 875	4 573
	107 991	151 852

Le gouvernement du Canada rembourse 50 % des frais d'administration du Programme d'assurance récolte et 60 % des frais d'administration du Programme canadien du revenu agricole.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2003	2002
Traitements et avantages sociaux	39 676	36 731
Services de transport et de communication	3 200	2 972
Loyers	3 217	3 079
Services professionnels, administratifs et autres	2 054	1 578
Fournitures et approvisionnements	985	766
Amortissement des immobilisations	1 616	1 660
Entretien et réparations	307	216
Dépenses de réaménagement	500	127
	51 555	47 129

8. EXCÉDENT AFFECTÉ À LA RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les composantes liées aux programmes d'assurance, de protection du revenu ainsi qu'aux programmes de financement. Au 31 mars 2003, l'excédent affecté à la réserve générale s'établit à 78 122 milliers de dollars (2002 : 49 150 milliers de dollars).

9. PLACEMENTS TEMPORAIRES

La Financière agricole du Québec

	2003	2002
Papiers commerciaux, 2,83 % à 3,31 %, échéant jusqu'au 25 juillet 2003 (la valeur marchande est de 45 651 milliers de dollars; 2002 : égale au coût)	45 559	17 486
Obligations, 3,53 % à 3,81 %, échéant jusqu'au 1 ^{er} décembre 2005 (la valeur marchande est égale au coût)	27 444	–
Billets à taux flottant, 3,16 %, échéant le 1 ^{er} avril 2004 (la valeur marchande est égale au coût)	17 487	–
Notes promissaires, 2,85 % à 2,87 %, échéant jusqu'au 10 avril 2003 (la valeur marchande est de 9 048 milliers de dollars)	9 019	–
Bon du trésor, 2,93 %, échéant le 3 juillet 2003 (la valeur marchande est de 1 488 milliers de dollars)	1 481	–
	100 990	17 486

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

	2003	2002
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	–	63 697
Dépôts à vue	–	177
	–	63 874

Fonds d'assurance-récolte

	2003	2002
Obligations, 3,16 % à 3,53 %, échéant jusqu'au 1 ^{er} décembre 2003 (la valeur marchande est égale au coût)	18 227	–
Bon du trésor, 3 %, échéant le 17 juillet 2003 (la valeur marchande est de 9 903 milliers de dollars)	9 858	–
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation, à la valeur marchande (coût d'acquisition : 23 075 milliers de dollars)	17 616	21 557
Dépôts à vue, 3,02 %	4 792	554
	50 493	22 111

Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole

	2003	2002
Acceptations bancaires	–	2 196
Papier commercial, 3 %, échéant le 2 juin 2003 (la valeur marchande est égale au coût)	394	–
	394	2 196

10. À RECEVOIR DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Le 14 mars 2003, La Financière agricole et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec ont signé une convention d'ouverture de crédit d'un montant maximum de 100 millions de dollars. Cette intervention spéciale de financement a comme objectif de financer la mise en place et le fonctionnement de l'agence de vente pour le secteur acéricole dont les activités relèvent de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.

	2003	2002
Portant intérêts au taux préférentiel moins 0,25 %, échéant le 28 février 2004	23 000	–

11. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2003	2002
Sans intérêt ni modalité de remboursement	–	44
Portant intérêts à des taux variant entre 3,05 % et 3,20 %, échéant le 7 avril 2003, sans modalité de remboursement	94 508	85 986
	94 508	86 030

12. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les congés de maladie accumulés lors de la constitution de la Société, pour le secteur agricole, sont remboursés par le gouvernement du Québec, alors que les congés de maladie et les vacances accumulés pour le secteur forestier sont assumés par celui-ci.

13. PRÊTS

	2003	2002
Portant intérêts à des taux variant entre 2,5 % et 8,0 %	18 465	22 274
Portion échéant à court terme	2 026	2 317
	16 439	19 957
Solde des prêts arrivant à échéance d'ici :		
1 an	188	164
1 à 5 ans	2 747	2 346
plus de 5 ans	15 530	19 764
	18 465	22 274

14. PLACEMENTS

	2003	2002
Capital-actions ordinaires	200	–
Déventures, 10 % échéant jusqu'en février 2011 (la valeur marchande est égale au coût) Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 51 457 \$ en 2005, 78 023 \$ en 2006, 83 337 \$ en 2007, 83 337 \$ en 2008 et 164 019 \$ pour les exercices futurs.	460	–
	660	–

15. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel et équipement	2 803	1 548	1 255	1 407
Développement informatique	4 278	1 839	2 439	2 469
	7 081	3 387	3 694	3 876

16. EMPRUNTS BANCAIRES

	2003	2002
Notes promissaires, 3,12 % et 3,21 %, échéant jusqu'au 28 avril 2003	41 000	–

17. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

La Financière agricole du Québec

	2003	2002
Rémunération	1 761	1 266
Fonctionnement	2 166	1 610
Contribution à certains programmes en vertu d'une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	–	10 042
Contribution fédérale à rembourser	2 769	5 425
Contribution au paiement de l'intérêt couru et échu	2 269	1 662
Subvention - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	–	500
Subvention de capital	7 430	8 293
Autres	370	10
	16 765	28 808

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

De la somme comptabilisée au 31 mars 2003, des montants de 10 334 milliers de dollars (2002 : 18 388 milliers de dollars) et de 14 090 milliers de dollars représentent respectivement la partie non remboursée aux producteurs à titre de crédit de cotisation relative aux sommes reçues en vertu des ententes Canada-Québec sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour les années 1998 à 2001 et sur l'aide de transition pour l'année 2001. Ces montants sont ainsi remis aux producteurs au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

18. DÛ AUX FONDS

	2003	2002
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	23 017	–
Fonds d'assurance-récolte :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	405	511
Portant intérêts au taux de 3,04 % et 3,05 %, échéant jusqu'au 7 avril 2003	9 008	–
	9 413	511
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Portant intérêts au taux des certificats de placements garantis d'un an, sans modalité de remboursement	11 686	–
Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes :		
Intérêts courus	3	–
Portant intérêts au taux de 3,04 %, échéant le 7 avril 2003	4 866	–
	4 869	–
Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	–	3
	48 985	514

19. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2003	2002
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 128	4 128
Consentie pour la constitution de la filiale, portant intérêts au moindre de 50 % du bénéfice net annuel réalisé par la filiale ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio de l'avance sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date de dissolution de la filiale ou au plus tard le 31 mars 2008	12 000	12 000
	16 128	16 128

20. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
Institutions privées	–	15 600
Fonds de financement du ministère des Finances	–	6 000
	–	21 600

21. CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds ne portent pas intérêts et ne s'assortissent d'aucun mode de remboursement ou d'encaissement prédéterminé.

Dû par le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :

	2003	2002
Au Fonds d'assurance-récolte	–	32 400
Au Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes	–	8 288
	–	40 688

Dû par le Fonds d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole :

	2003	2002
Au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	414	2 148

22. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée aux producteurs à titre d'acompte pour les productions dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

	2003	2002
Producteurs de céréales, de maïs-grain et de soya	23 519	202 945
Producteurs de pommes	–	2 916
	23 519	205 861

23. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2003	2002
Solde au début	9 973	9 668
Charge de l'exercice	1 254	851
Prestations versées au cours de l'exercice	(565)	(546)
Solde à la fin	10 662	9 973

24. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE AFFÉRENTS AU CSRA

	2003	2002
Contributions versées par les participants	13 664	–
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	13 529	–
Aide de transition versée par le gouvernement fédéral	5 350	–
Intérêts déposés aux comptes des participants	41	–
Retraits versés aux participants	(21 168)	–
Contribution à recevoir de La Financière agricole du Québec	230	–
Intérêts à déposer aux comptes des participants	40	–
	11 686	–

25. ENGAGEMENTS

Les engagements de La Financière agricole à l'égard du Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2004 et 2005 totalisent 5 618 milliers de dollars (2002 : 4 552 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour l'exercice de 2003-2004 sont de 1 100 milliers de dollars (2002 : 500 000 \$). Des engagements additionnels non déterminés sont également prévus pour les quatre exercices financiers subséquents.

La Financière agricole doit convenir avec le gouvernement fédéral de l'imputation du montant résiduel de 51 500 milliers de dollars suite à la suspension du CSRA pour certaines productions, conformément à l'article 4.4 de l'Entente Canada-Québec concernant l'aide supplémentaire aux programmes généraux de gestion des risques agricoles dont le montant obtenu au cours de l'exercice précédent totalisait 56 100 milliers de dollars.

26. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 1 262 milliers de dollars (2002 : 1 143 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés se détaillent comme suit :

	2003	2002
Loyers - Société immobilière du Québec	3 473	2 860
Fournitures - Fonds des services gouvernementaux	1 519	1 164
Subvention - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	500	500
Sécurité - Commission de la santé et sécurité du travail	88	169
Mesurage - Fonds d'information géographique et foncière	—	46
Revenus d'intérêts :		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	949	—
Dépenses d'intérêts :		
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	1 182	—
Fonds d'assurance-récolte	134	—
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	81	—

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

28. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. Quant aux placements à long terme et à l'aide gouvernementale reçue ou à recevoir du gouvernement du Québec, leurs justes valeurs ne peuvent être estimées au prix d'un effort raisonnable, compte tenu de l'absence de marché.

29. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

30. INFORMATIONS AFFÉRENTES AU SECTEUR FORESTIER

La Société est mandatée par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour administrer les opérations reliées au financement du secteur forestier. Les revenus et les dépenses ainsi que l'actif et le passif reliés à ces opérations sont inclus dans les états financiers de la Société et se détaillent comme suit :

	2003	2002
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	1 679	1 783
Autres	177	216
	1 856	1 999
DÉPENSES		
Contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	201	137
Contribution au paiement de l'intérêt	423	558
Frais d'administration	1 142	1 191
Autres	90	113
	1 856	1 999
ACTIF		
Actifs à court terme	871	879
À recevoir du gouvernement du Québec	287	288
Prêts	1 922	2 436
Immobilisations	75	90
	3 155	3 693
PASSIF		
Passifs à court terme	2 848	571
Aide gouvernementale reportée	75	90
Provision pour congés de maladie	232	229
Dettes à long terme	-	2 803
	3 155	3 693

31. CONTINUITÉ PAR PRODUITS ASSURABLES DU FOND D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

PRODUITS ASSURABLES	Solde (déficitaire) au 31 mars 2002	Contributions et autres revenus	Compensations	Intérêts et perte sur placements temporaires	Solde (déficitaire) au 31 mars 2003
Veaux d'embouche	36 630	43 330	79 324	1 607	2 243
Bouvillons et bovins d'abattage	12 723	15 692	29 212	427	(370)
Veaux de lait	(2 026)	22 168	10 490	502	10 154
Veaux de grain	(1 575)	14 379	17 460	149	(4 507)
Porcelets	23 892	41 248	117 758	1 433	(51 185)
Porcs	98 422	9 538	144 329	870	(35 499)
Agneaux	2 766	14 616	20 017	222	(2 413)
Pommes de terre	7 990	882	5	215	9 082
Céréales, maïs-grain et soya	(206 769)	251 181	251 552	(8 108)	(215 248)
Pommes	(4 381)	5 388	4 728	(146)	(3 867)
	(32 328)	418 422	674 875	(2 829)	(291 610)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Bouvillons et bovins d'abattage	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Veaux de lait	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Veaux de grain	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Porcelets	2002	1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003
Porcs	2002	1 ^{er} avril 2002 au 31 mars 2003
Agneaux	2002	1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002
Pommes de terre	2001	15 août 2001 au 31 juillet 2002
Céréales	2001	1 ^{er} août 2001 au 31 juillet 2002
Maïs-grain	2001	1 ^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2002
Soya	2001	1 ^{er} septembre 2001 au 31 août 2002
Pommes	2001	15 août 2001 au 14 août 2002

32. CONTINUITÉ PAR SYSTÈME DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

Année d'assurance 2002

	Solde au 31 mars 2002	Contributions	Indemnités	Intérêts et perte sur placements temporaires	Solde au 31 mars 2003
Système collectif	36 318	19 962	9 744	12	46 548
Système individuel	15 831	31 448	32 461	(1 689)	13 129
	52 149	51 410	42 205	(1 677)	59 677

FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses

opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

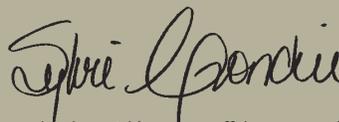
Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon



La vice-présidente aux affaires corporatives,
Sylvie Grondin, CGA

Québec, le 23 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2003 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui

des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 mai 2003

Revenus et dépenses et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
REVENUS		
Droits d'assurance (note 3)	13 328	4
Revenus de placements (note 4)	4 014	4 742
	17 342	4 746
DÉPENSES		
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 5)	8 431	8 582
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	8 911	(3 836)
EXCÉDENT AU DÉBUT	8 564	12 400
EXCÉDENT À LA FIN	17 475	8 564

Bilan

au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	–	4
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	206	1 781
Revenus de placements à recevoir	305	579
	511	2 364
Placements (note 6)	94 658	81 075
	95 169	83 439
PASSIF		
Gains nets reportés à la vente de placements (note 7)	2 052	2 769
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 5)	65 642	62 106
	77 694	74 875
EXCÉDENT	17 475	8 564
	95 169	83 439

Prêts assurés (note 8)



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	8 911	(3 836)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 431	8 582
Amortissement des gains et pertes réalisés et non réalisés sur placements	254	(531)
Pertes réalisées sur placements	(386)	(12)
	17 210	4 203
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Revenus de placements à recevoir	274	(311)
Droits d'assurance à recevoir	-	2 093
Remboursement des pertes aux prêteurs	(5 442)	(4 381)
Recouvrement des pertes	547	73
	(4 621)	(2 526)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 589	1 677
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements		
Acquisitions de dépôts à participation	(15 727)	(11 668)
Produit de disposition de dépôts à participation	1 559	11 864
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(14 168)	196
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(1 579)	1 873
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	1 785	(88)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	206	1 785
Les espèces et quasi-espèces à la fin comprennent :		
Encaisse	-	4
Dépôts à vue	206	1 781
	206	1 785

Notes complémentaires

31 mars 2003
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et engagées par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec en dépôts à participation sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon la méthode de la valeur axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Gains nets reportés à la vente de placements

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation sont reportés et amortis au taux de 8,33 % par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec et de pertes moyennes selon la durée du terme de chaque prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge pour écarts défavorables de 15 % pour les prêts à long terme et de 10 % pour les prêts à court et moyen terme en accord avec les standards de l'Institut canadien des actuaires.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2003 dont le montant en arriérés est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Espèces et quasi-espèces

La politique du Fonds consiste à présenter, dans les espèces et quasi-espèces, les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés par La Financière agricole du Québec pour le financement agricole et par le gouvernement du Québec pour le financement forestier. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

Le gouvernement du Québec a autorisé La Financière agricole du Québec à suspendre, pour l'exercice 2001-2002, le versement de sa contribution au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers pour le financement agricole, afin que ce montant puisse être affecté à la constitution d'une partie du capital-actions de départ de Capital Financière agricole inc.

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	2003	2002
Les revenus de placements se détaillent comme suit :		
Intérêts sur dépôts bancaires	3	4
Intérêts sur dépôts à vue	23	42
Revenus de dépôts à participation	3 988	4 696
	4 014	4 742

5. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2003	2002
Solde au début	62 106	57 832
Remboursement des pertes aux prêteurs	(5 442)	(4 381)
Recouvrement des pertes	547	73
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 431	8 582
Solde à la fin	65 642	62 106
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	14 574	12 691
Provision générale	51 068	49 415
	65 642	62 106

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 2003 de 4 245,2 millions de dollars (2002 : 3 984,7 millions de dollars). Au 31 mars 2003, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 35 millions de dollars (2002 : 29 millions de dollars).

6. PLACEMENTS

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement de La Financière agricole et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Les dépôts à vue, présentés distinctement à l'actif à court terme, sont également placés dans un fonds particulier.

	2003	2002
Dépôts à participation		
Coût d'acquisition des unités	95 006	80 838
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	(348)	237
	94 658	81 075

Au 31 mars 2003, la valeur marchande des 84 264 unités (2002 : 71 508 unités) de dépôts à participation est de 88 018 milliers de dollars (2002 : 79 705 milliers de dollars).

7. GAINS NETS REPORTÉS À LA VENTE DE PLACEMENTS

	2003	2002
Solde au début	2 769	3 415
Pertes réalisées au cours de l'exercice	(386)	(12)
Amortissement des gains et pertes réalisés sur placements	(331)	(634)
Solde à la fin	2 052	2 769

8. PRÊTS ASSURÉS

Les soldes en principal et intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, se détaillent comme suit :

	2003	2002
Financement agricole	4 190 100	3 935 020
Financement forestier	55 100	49 658
	4 245 200	3 984 678

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La principale opération entre apparentés se détaille comme suit :

	2003	2002
Droits d'assurance - La Financière agricole du Québec	13 328	137

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la juste valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la provision pour garantie de prêts est équivalente à la valeur comptable étant donné que la provision fait l'objet d'une réévaluation annuelle. Quant à l'avance du gouvernement du Québec, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS DU RÉGIME TRIPARTITE D'ASSURANCE
REVENU BRUT À L'ÉGARD DES RÉCOLTES

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent, de même que l'Entente Canada-Québec.

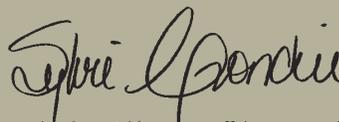
Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes,



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon



La vice-présidente aux affaires corporatives,
Sylvie Grondin, CGA

Québec, le 23 mai 2003

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes au 31 mars 2003 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui

des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



La vérificatrice générale par intérim,
Doris Paradis, CA

Québec, le 23 mai 2003

Revenus et dépenses et excédent

de l'exercice terminé le 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
REVENUS		
Intérêts	396	535
DÉPENSES	–	–
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	396	535
EXCÉDENT AU DÉBUT	13 745	13 555
	14 141	14 090
Intérêts distribués (<i>note 1</i>)	(248)	(345)
EXCÉDENT À LA FIN	13 893	13 745

Bilan

au 31 mars 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	53	24
Placements temporaires (note 3)	5 300	5 494
Intérêts courus	12	8
À recevoir de La Financière agricole (note 4)	8 605	–
À recevoir du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	–	8 288
	13 970	13 814
PASSIF		
À court terme		
Dû à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec	77	69
EXCÉDENT (note 1)	13 893	13 745
	13 970	13 814



Le président-directeur général par intérim,
Marc-A. Gagnon



Le président du conseil d'administration,
Laurent Pellerin

Notes complémentaires

31 mars 2003
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes a été institué par une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

L'application du Régime a cessé avec l'année de récolte 1995. Une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec prévoit la répartition des intérêts engendrés par la gestion du Fonds ainsi que le partage de l'excédent du Fonds. L'entente prévoit que les intérêts gagnés sur la part du gouvernement du Canada sont remis trimestriellement à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec. Depuis le 1^{er} mai 2001, il ne reste que la part du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec au Fonds. Le gouvernement du Québec a accepté, lors de la constitution de La Financière agricole, de lui céder sa part en capital de 4,7 millions de dollars plus les intérêts courus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes ont été préparés par la direction du Fonds selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2003	2002
Acceptations bancaires	–	5 494
Billet à taux flottant, 3,16 %, échéant le 1 ^{er} avril 2003 (la valeur marchande est égale au coût)	5 300	–
	5 300	5 494

4. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Intérêts courus	5
Portant intérêts au taux de 3,04 %, échéant le 7 avril 2003	8 600
	<hr/> 8 605 <hr/>

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations entre organismes apparentés au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Revenus d'intérêts :

La Financière agricole du Québec	64
Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	7

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds du Régime tripartite d'assurance revenu brut à l'égard des récoltes n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

ANNEXES

Annexe 1

TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES

Financement

TABLEAU 3 Activités de financement et portefeuille de prêts pour l'année financière 2002-2003

	Secteur agricole	Secteur forestier
Clientele ▶	17 186	1 507
Encours garanti (M\$) ▶	4 227,6	55,6
Contributions à l'intérêt (M\$) ▶	5,5	0,4
Réclamations payées (M\$) ▶	5,29	0,15
Prêts autorisés en 2002-2003 (M\$) ▶	938,4	16,0
Ouvertures de crédit en 2002-2003 (M\$) ▶	111,9	—
Subventions de capital autorisées (M\$) ▶	7,8	—

TABLEAU 4 La répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	2000-2001 %	2001-2002 %	2002-2003 %
Laitière ▶	57,1	59,9	60,1
Porcine ▶	11,4	10,5	9,0
Grandes cultures ▶	6,8	9,8	7,6
Horticole ▶	6,4	4,9	6,2
Bovine ▶	5,6	4,2	6,0
Avicole ▶	4,0	1,7	1,5
Acéricole ▶	3,1	2,3	3,0
Forestière* ▶	1,2	1,7	1,7
Autres ▶	4,4	5,0	4,9
Total	100,0	100,0	100,0

* Prêts forestiers seulement.

TABLEAU 5 La répartition des ouvertures de crédit* selon la production

	2000-2001 %	2001-2002 %	2002-2003 %
Horticole ▶	11,2	19,9	19,5
Bovine ▶	8,8	40,3	46,3
Grandes cultures ▶	4,4	6,2	9,2
Porcine ▶	1,9	11,7	7,6
Laitière ▶	1,6	6,8	4,4
Avicole ▶	0,4	2,1	0,8
Acéricole ▶	69,6	2,5**	0,3**
Autres ▶	2,1	10,5	11,9
Total	100,0	100,0	100,0

* Secteur agricole seulement.

** N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

TABLEAU 6 La répartition des emprunteurs agricoles et forestiers selon leur statut juridique

	2000-2001 %	2001-2002 %	2002-2003 %
Sociétés de personnes ▶	33,0	31,5	31,0
Sociétés par actions ▶	32,8	34,5	32,9
Propriétaires uniques ▶	23,1	24,1	25,7
Emprunteurs indivis ▶	7,8	7,3	8,0
Coopératives ▶	3,3	2,6	2,4
Total	100,0	100,0	100,0

Les statistiques sur l'aide à l'établissement, au développement et à la formation

TABLEAU 7 La répartition des subventions à l'établissement selon la production

	2000-2001 %	2001-2002 %	2002-2003 %
Laitière ▶	49,8	55,7	48,3
Horticole ▶	12,4	9,6	13,8
Porcine ▶	10,4	7,4	12,5
Bovine ▶	8,2	6,7	9,1
Grandes cultures ▶	6,5	4,3	2,5
Avicole ▶	4,0	2,5	1,9
Autres ▶	8,7	13,8	11,9
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 8 Le profil des personnes* établies en agriculture

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre ▶	432	301	333
Proportion d'hommes ▶	65 %	68 %	65 %
Proportion de femmes ▶	35 %	32 %	35 %
Âge moyen (années) ▶	28,6	28,8	28,4
Scolarité moyenne (années) ▶	14,0	13,7	13,9
Formation agricole ▶	77 %	81 %	82 %

* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention de capital en vertu du programme d'aide à l'établissement.

Assurance

TABLEAU 9

Les résultats de l'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES	18 566	18 200	18 242
Productions animales			
Valeurs assurées (M\$) ▶	1 898,8	2086,8	2157,4
Contributions totales (M\$) ▶	326,1	200,8	161,0
Compensations (M\$) ▶	146,5	134,8	418,6
Productions végétales			
Valeurs assurées (M\$) ▶	792,6	919,9	993,5
Contributions totales (M\$) ▶	188,1	221,4	257,4
Compensations (M\$) ▶	259,6	289,6	256,3

TABLEAU 10

Les statistiques sur l'assurance récolte pour l'année d'assurance 2002

Cultures assurées	Clients assurés	Unités assurées (Hectares)	Unités assurées (Autres)	Valeurs assurées (\$)
Système collectif				
Foin ▶	7 588	747 868		183 415 857
Mais fourrager ▶	2 326	25 323		31 304 884
Céréales ▶	4 767	114 642		50 741 637
Mais-grain ▶	1 894	112 764		90 242 307
Miel ▶	41		12 546 ruches	1 693 290
Système individuel				
Blé ▶	928	22 022		13 163 945
Orge ▶	1 734	47 236		23 525 695
Avoine ▶	817	24 480		9 826 809
Mais-grain ▶	3 738	249 343		216 040 087
Soya ▶	2 847	94 853		65 710 965
Sarrasin ▶	7	308		88 627
Pois sec ▶	18	243		133 413
Haricot sec ▶	193	5 627		4 531 249
Canola ▶	121	3 346		1 552 757
Fraises ▶	61	221		2 202 412
Framboises ▶	15	28		222 036
Bleuets ▶	104	9 287		5 010 066
Pommiers ▶	133		614 163 arbres	10 135 010
Pommes ▶	296		642 998 unités arbres	15 898 039
Légumes de transformation ▶	474	14 838		15 980 736
Tabac ▶	55	1 445		16 714 560
Cultures de serre ▶	9		8 173 mètres carrés	326 619
Légumes maraichers				
« A » multirisques ▶	219	4 888		19 419 251
« B » grêle ▶	160	4 357		24 563 253
« C » plants vivaces ▶	2	5		6 494
« D » gel ▶	35	414		1 616 745
Pommes de terre ▶	162	12 020		35 423 104
Total assurance récolte	13 773⁽¹⁾	1495 558		839 489 847

Selon le dernier relevé effectué le 5 mai 2003.
(1) Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

TABLEAU 11

Les résultats de l'assurance récolte

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES	12 350	13 400	13 773*
Valeurs assurées (M\$) ▶	685	780	839*
Contributions totales (M\$) ▶	41	49	51
Indemnités (M\$) ▶	127	32	42

*Selon le dernier relevé effectué le 5 mai 2003.

TABLEAU 12

La répartition de la clientèle participant à l'assurance stabilisation et/ou à l'assurance récolte, selon leur statut juridique

NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES	2000-2001 %	2001-2002 %	2002-2003 %
Sociétés de personnes ▶	27,3	27,5	27,5
Sociétés par actions ▶	25,2	26,2	27,0
Coopératives ▶	0,2	0,2	0,2
Particuliers ▶	47,3	46,1	45,3
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 13

Les statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années d'assurance concernées par l'exercice financier de 2002-2003

Produits assurables assurance stabilisation	Année d'assurance	Valeurs assurées (M\$)	Nombre d'unités assurées* (Hectares)	(Autres)
Veaux d'embouche ▶	2002	203,3		212 916 ⁽¹⁾
Bouvillons et bovins d'abattage ▶	2002	223,7		43 872 183 ⁽²⁾
Veaux de grain ▶	2002	70,6		89 810 ⁽³⁾
Veaux de lait ▶	2002	139,6		149 833 ⁽³⁾
Porcelets ▶	2002-2003	443,5		393 830 ⁽⁴⁾
Porcs ▶	2002-2003	1 034,9		7 198 438 ⁽⁵⁾
Agneaux ▶	2002	41,8		165 279 ⁽⁶⁾
Pommes de terre ▶	2001-2002	53,5	12 833,1	
Céréales, maïs-grain et soya :				
■ avoine ▶	2001-2002	58,4	78 314,6	
■ blé fourrager ▶	2001-2002	18,2	21 212,4	
■ blé de consommation humaine ▶	2001-2002	14,0	15 858,5	
■ maïs-grain ▶	2001-2002	572,9	429 091,2	
■ orge ▶	2001-2002	116,7	145 499,7	
■ soya ▶	2001-2002	135,1	145 668,1	
Pommes	2001-2002	24,7		35 102 ⁽⁷⁾
Total productions animales		2 157,4		
Total productions végétales		993,5		
Total		3 150,9		

*Selon le dernier relevé effectué le 30 avril 2003.

1. Nombre de vaches.
2. Nombre de kilogrammes de gain.
3. Nombre de veaux.
4. Nombre de truies.
5. Nombre de porcs.
6. Nombre de brebis.
7. Nombre de tonnes métriques.

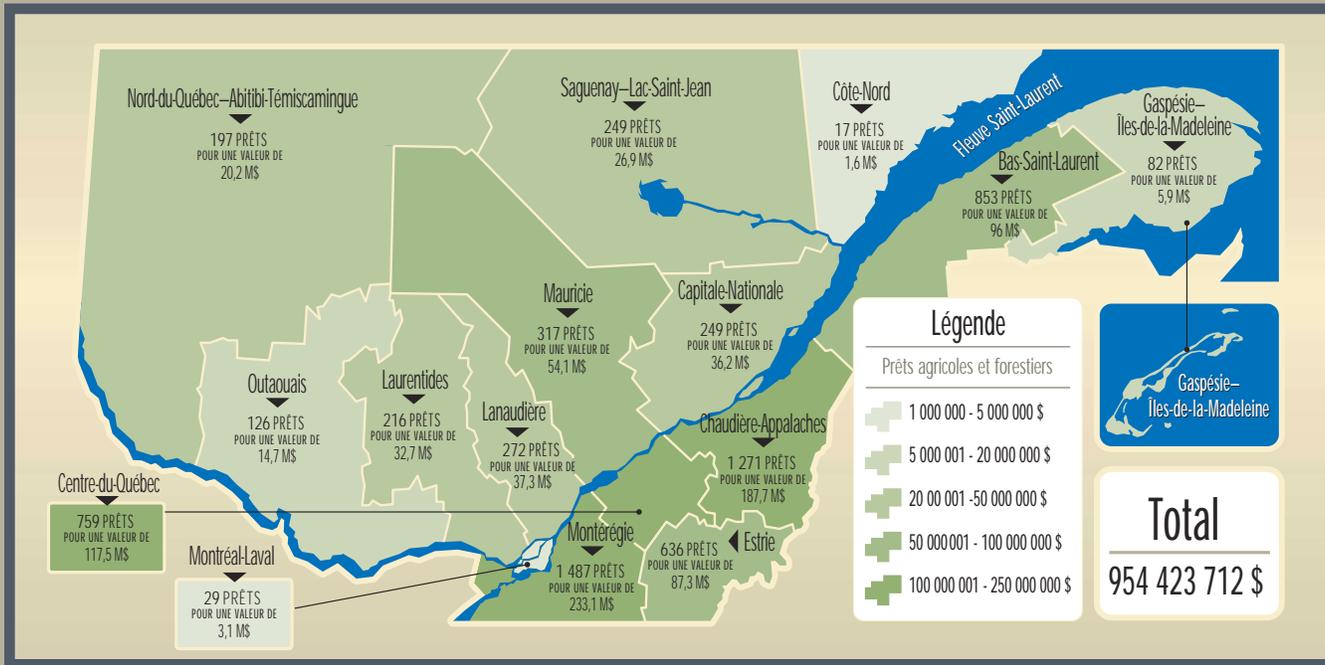
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Annexe 1

TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES (suite)

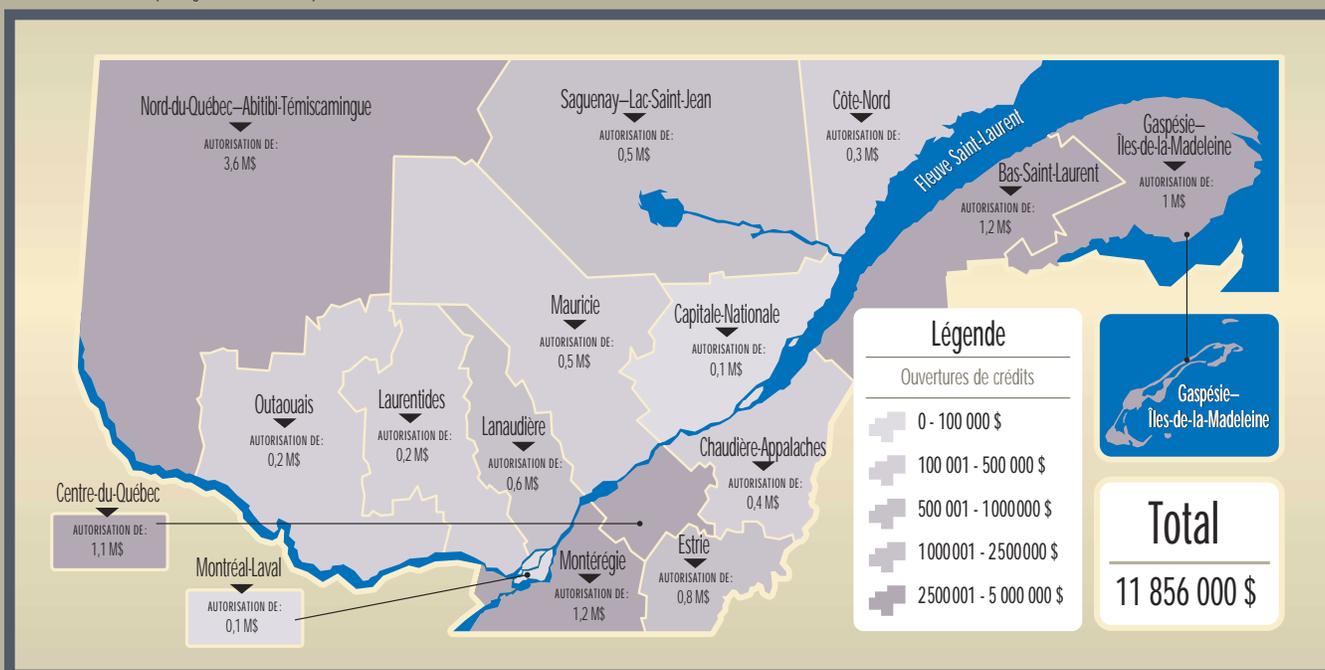
CARTE 1A

La répartition des prêts agricoles et forestiers par région administrative pour l'année 2002-2003



CARTE 1B

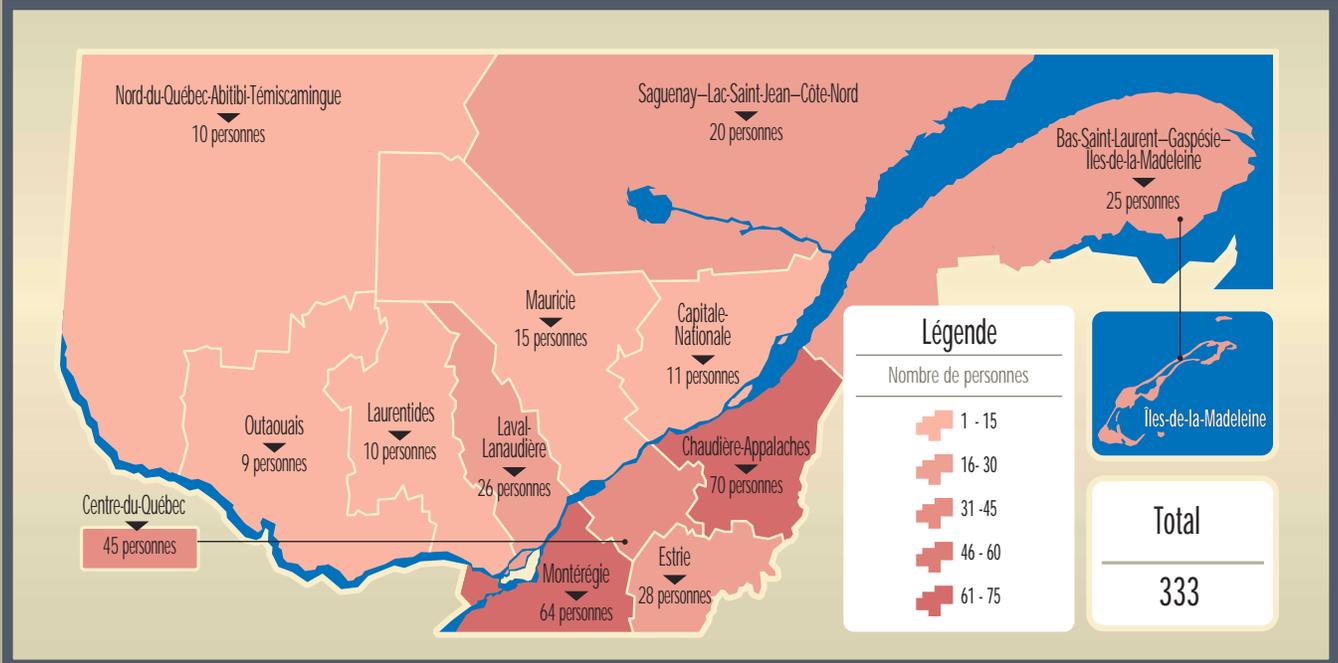
La répartition des ouvertures de crédit* par région administrative pour l'année 2002-2003



*Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

CARTE 2

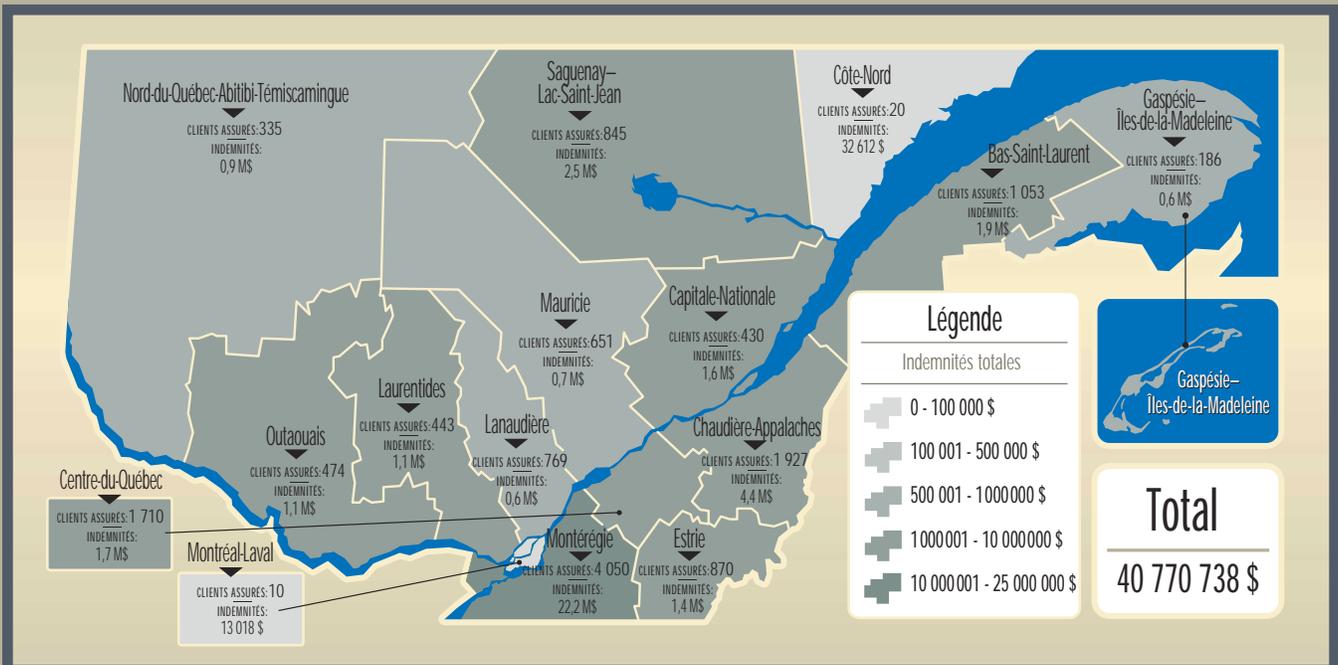
La répartition du nombre de personnes* établies par région administrative



* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention de capital en vertu du programme d'aide à l'établissement.

CARTE 3

Assurance récolte 2002
Les statistiques par région administrative



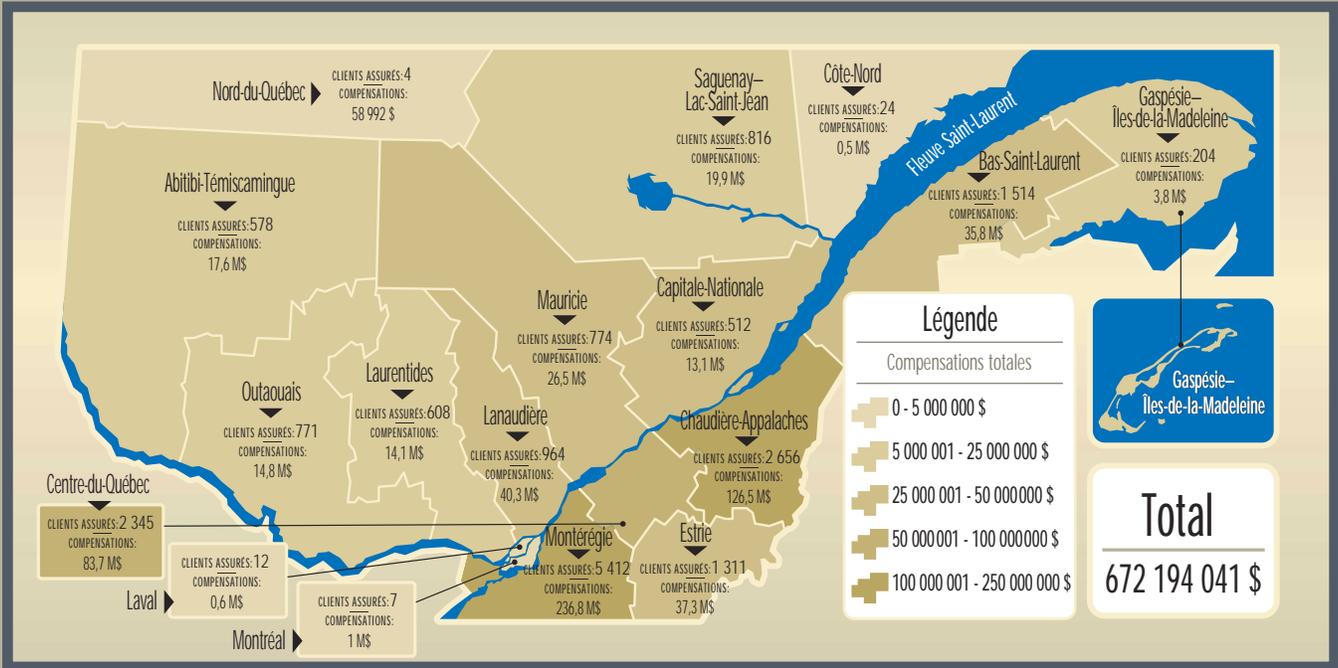
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Annexe 1

TABLEAUX, STATISTIQUES ET CARTES (suite)

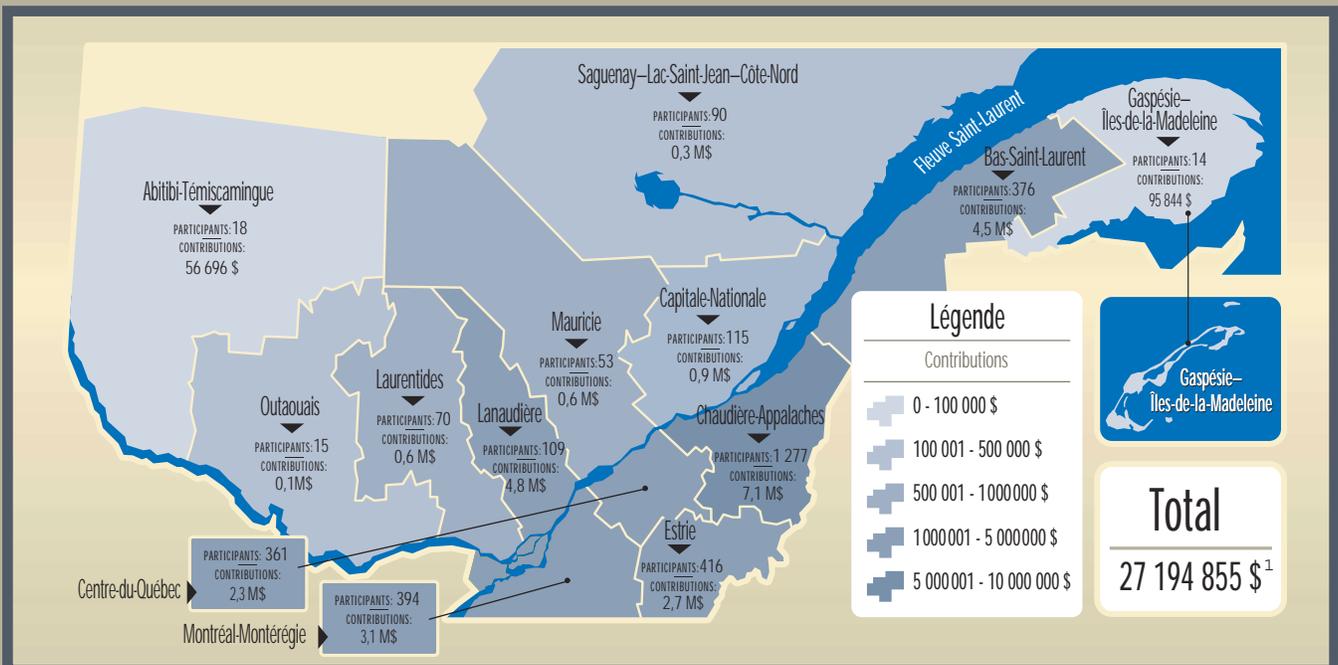
CARTE 4

Les statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'année d'assurance 2001-2002 pour les productions végétales, et l'année d'assurance 2002-2003 pour les productions animales



CARTE 5

Les statistiques sur le Compte de stabilisation du revenu agricole pour l'exercice financier de 2002-2003



(1) Contributions versées au 31 mars 2003 par les participants et La Financière agricole.

Annexe 2

INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC AU REGARD DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française ►

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole s'est dotée d'un comité permanent chargé d'élaborer la politique linguistique de l'organisation et de veiller à son application. Ce comité travaille présentement à élaborer une Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. La Financière agricole procédera donc à son adoption au cours du prochain exercice financier.

La protection des renseignements personnels et la Loi sur l'accès à l'information ►

Au cours de l'exercice financier de 2002-2003, La Financière agricole du Québec a mis en place un réseau de répondants. Sous la responsabilité de la responsable de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, ce réseau est constitué de 28 répondants répartis à l'intérieur de 20 centres de services. Les répondants ont reçu une formation adaptée aux besoins de leur nouvelle fonction.

De plus, au cours de la dernière année, la responsable a entrepris une tournée de sensibilisation de la protection des renseignements personnels auprès des employés et employées des centres de services. Cette tournée régionale se poursuivra au cours du prochain exercice financier.

Diversité dans la fonction publique ► La Financière agricole du Québec adhère aux orientations gouvernementales prévues aux plans d'action sur le rajeunissement et la diversité dans la fonction publique québécoise visant à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles et des personnes handicapées et entend poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs fixés.

Les efforts consentis pour le rajeunissement du personnel ont permis d'atteindre 52 % de l'embauche par des jeunes de moins de 35 ans, tandis que les objectifs fixés pour le recrutement des communautés culturelles et des personnes handicapées n'ont pu être atteints compte tenu de la disponibilité de cette main-d'œuvre pour les emplois pour lesquels il y a eu recrutement au cours de l'année.

Par ailleurs, les communautés culturelles représentent 1 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées demeure limitée à 0,3 %.

En ce qui concerne la représentativité des femmes, on remarque que La Financière agricole du Québec se rapproche grandement des objectifs fixés par catégories d'emploi dans la fonction publique et qu'elle a même dépassé l'objectif établi pour les cadres et les professionnelles.

TABEAU 14 Pourcentage des femmes par catégorie d'emploi à La Financière agricole

Femmes	Nombre	Pourcentage	Objectif
Hors cadres ►	1/5	20 %	–
Cadres ►	7/37	23 %	20 %
Professionnels ►	102/277	37 %	33 %
Techniciens et personnel de bureau ►	235/379	62 %	66,6 %
Total toutes catégories ►	345/692	50 %	

Code d'éthique et de déontologie ► Au cours de l'exercice, les membres du conseil d'administration se sont dotés d'un code d'éthique et de déontologie, et le code de déontologie qui s'adresse à l'ensemble du personnel a été adopté.

Une opération de sensibilisation et d'information sur les règles d'éthique et de déontologie est prévue au cours du prochain exercice financier pour l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, relativement au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, aucun cas de conflit, de manquement ni de sanction n'a été traité par les autorités compétentes.



Annexe 3

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

PRÉAMBULE :

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (L.R.Q., chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la *Loi sur La Financière agricole du Québec* et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

SECTION I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

SECTION II RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la *Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1), la *Loi sur La Financière agricole du Québec* ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.
8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.
9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout

appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles* (L.R.Q., chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfait aux exigences suivantes :

a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;

b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.
15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.
16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.
17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.
19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION III MISE EN ŒUVRE

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflit traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

SECTION IV DISPOSITIONS FINALES

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Annexe 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

SYLVIE GRONDIN, CGA

Vice-présidente
aux affaires corporatives
La Financière agricole du Québec

ANNETTE HARNOIS-COUTU

Présidente
*Fédération de l'Union des
producteurs agricoles de Lanaudière*

LAURENT PELLERIN

PRÉSIDENT DU CONSEIL
Président général
Union des producteurs agricoles

ANDRÉ DICAIRE

Président-directeur général
La Financière agricole du Québec

MARCEL LEBLANC

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
Sous-ministre
*Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation*

DENIS COUTURE

Président
*Fédération des producteurs de
cultures commerciales du Québec*



M^e RENÉE SAINT-HILAIRE

Secrétaire générale
La Financière agricole du Québec

JEAN LAROSE

Directeur général
Union des producteurs agricoles

MARIO BOUCHARD

Sous-ministre associé à l'énergie et
aux changements climatiques,
*Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs*

RÉNALD BOUCHER*

Ex-président et chef
de l'exploitation
*Fédération des caisses Desjardins
du Québec*

LOUISE OUELLET*

Sous-ministre associée au Territoire
*Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs*

PIERRE CHOUINARD*

Président
*Fédération des producteurs de
pommes de terre du Québec*

*Membres du Comité de suivi budgétaire et de vérification.

Annexe 5

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



MARC-A. GAGNON

Vice-président à la clientèle



NORMAN JOHNSTON

Vice-président au financement



ANDRÉ DICAIRE

Président-directeur général



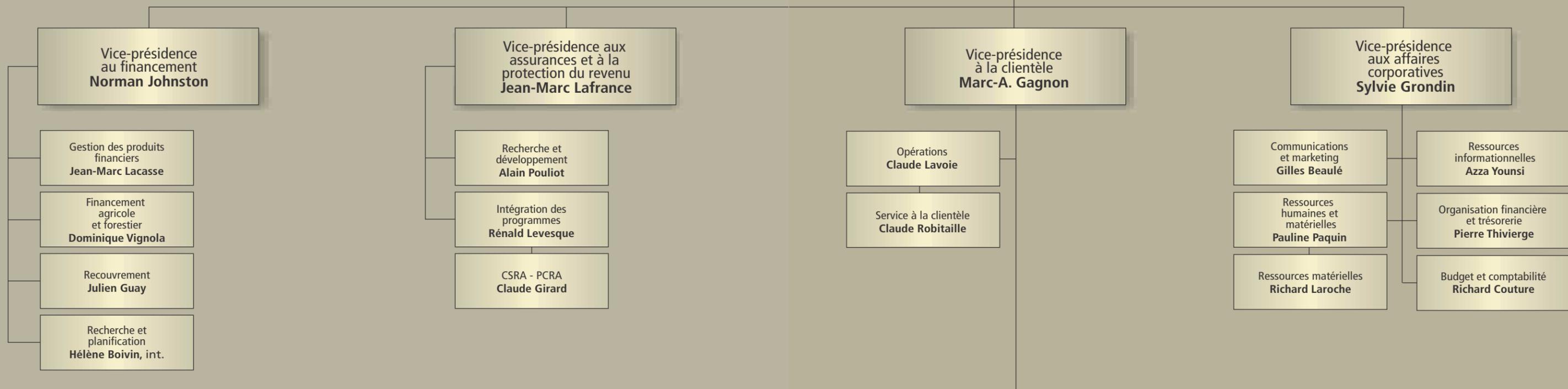
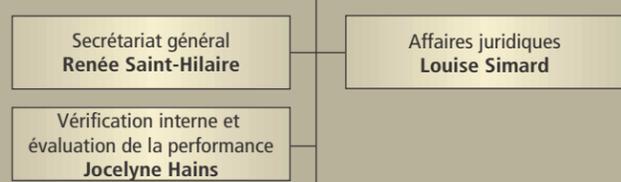
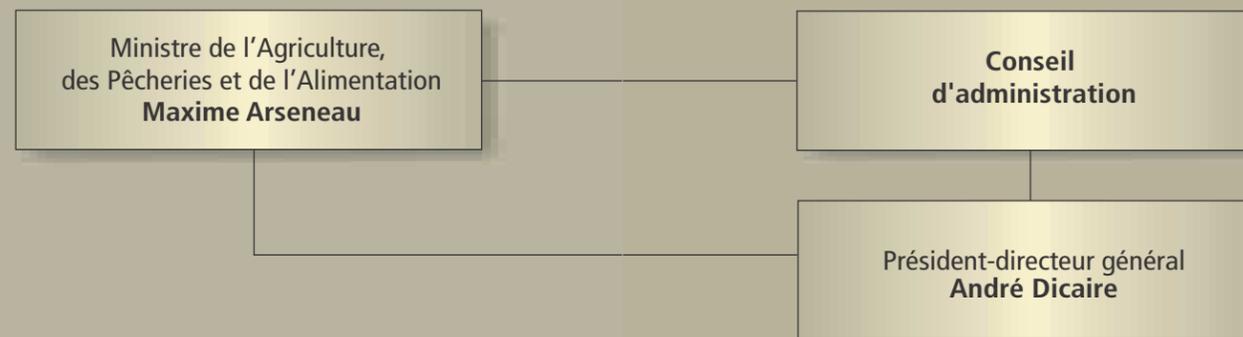
SYLVIE GRONDIN, CGA

Vice-présidente
aux affaires corporatives

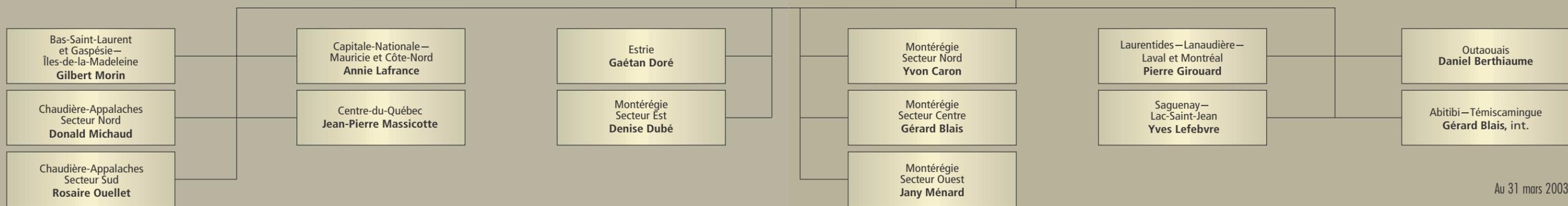
JEAN-MARC LAFRANCE

Vice-président aux assurances
et à la protection du revenu

Annexe 6
ORGANIGRAMME



Régions administratives



Annexe 7

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.



**Capital
Financière agricole inc.**

ANDRÉ DICAIRE

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Président-directeur général
La Financière agricole du Québec

DENIS COUTURE

Président

*Fédération des producteurs
de cultures commerciales du Québec*

ERNEST DESROSIERS

Directeur général

*division de l'approvisionnement de la ferme,
Coopérative fédérée de Québec*

JEAN LECLERC

Vice-président

Biscuits Leclerc Itée

JACQUES DESMEULES

Administrateur de sociétés

*premier président du conseil
de la Société Innovatech Québec*

SYLVAIN BOUCHER

Sous-ministre adjoint

*Direction générale des politiques agroalimentaires,
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*

NORMAN JOHNSTON

Vice-président au financement

La Financière agricole du Québec

Annexe 8

POUR NOUS JOINDRE

SERVICES CENTRAUX

Québec (siège social)

- 930, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 4Y6
Téléphone : (418) 643-2610
Télécopieur : (418) 646-9712
Courriel : dir.comm@fadq.qc.ca

Lévis

- 5825, rue Saint-Georges
Lévis (Québec) G1V 4L2
Téléphone : (418) 838-5602
Télécopieur : (418) 833-3871
Courriel : dir.comm@fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Abitibi-Témiscamingue

- Centre de services de Rouyn-Noranda (financement)**
180, boulevard Rideau, bureau 2.13
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3759
Télécopieur : (819) 763-3617
Courriel : rouyn@fadq.qc.ca

- Centre de services d'Amos (assurances)**
491, rue de l'Harricana
Amos (Québec) J9T 2P7
Téléphone : (819) 444-5335
Télécopieur : (819) 444-5382
Courriel : amos@fadq.qc.ca

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

- Centre de services de Rimouski (financement)**
337, rue Moreault, bureau 2.03
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3754
Télécopieur : (418) 727-3564
Courriel : rimouski@fadq.qc.ca

- Centre de services de Rimouski (assurances)**
337, rue Moreault, RC
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone : (418) 727-3586
Télécopieur : (418) 727-3917
Courriel : rimouski-a@fadq.qc.ca

- Centre de services de Rivière-du-Loup**
351, boulevard de l'Hôtel-de-ville, bureau 200
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone : (418) 867-1264
Télécopieur : (418) 867-4126
Courriel : riviere-du-loup@fadq.qc.ca

- Centre de services de Caplan**
34-A, boulevard Perron Ouest, C.P. 500
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : (418) 388-2689
Télécopieur : (418) 388-2926
Courriel : caplan@fadq.qc.ca

Capitale-Nationale, Mauricie et Côte-Nord

- Centre de services de Trois-Rivières (financement)**
2505, rue Sidbec Sud
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6
Téléphone : (819) 371-6632
Télécopieur : (819) 371-6970
Courriel : trois-rivieres-f@fadq.qc.ca

- Centre de services de Trois-Rivières (assurances)**
430, rue Saint-Laurent, bureau 140
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 6H3
Téléphone : (819) 371-6609
Télécopieur : (819) 371-6975
Courriel : trois-rivieres-a@fadq.qc.ca

- Centre de services de Québec**
460, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, bureau 100
Québec (Québec) G2E 2G6
Téléphone : (418) 528-1552
Télécopieur : (418) 528-1680
Courriel : quebec@fadq.qc.ca

Centre-du-Québec

- Centre de services de Nicolet (financement)**
460, boulevard Louis-Frêchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-6106
Télécopieur : (819) 293-8426
Courriel : nicolet-f@fadq.qc.ca

- Centre de services de Nicolet (assurances)**
460, boulevard Louis-Frêchette, RC
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone : (819) 293-6991
Télécopieur : (819) 293-8784
Courriel : nicolet-a@fadq.qc.ca

- Centre de services de Victoriaville (financement)**
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone : (819) 758-8239
Télécopieur : (819) 752-7950
Courriel : victoriaville@fadq.qc.ca

Chaudière-Appalaches

- Centre de services de Lévis**
5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone : (418) 833-7575
Télécopieur : (418) 835-0587
Courriel : levis@fadq.qc.ca

- Centre de services de Sainte-Marie**
Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
Téléphone : (418) 386-8084
Télécopieur : (418) 386-8092
Courriel : sainte-marie@fadq.qc.ca

- Centre de services de Saint-Georges**
11500, 1^{re} Avenue, bureau 110
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
Téléphone : (418) 226-3110
Télécopieur : (418) 226-3500
Courriel : saint-georges@fadq.qc.ca

Estrie

- Centre de services de Sherbrooke (financement)**
4260 boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3323
Télécopieur : (819) 820-3016
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

- Centre de services de Sherbrooke (assurances)**
4260, boulevard Bourque, bureau 1.20
Rock Forest (Québec) J1N 4B3
Téléphone : (819) 820-3393
Télécopieur : (819) 820-3925
Courriel : sherbrooke@fadq.qc.ca

Laurentides, Lanaudière, Laval, Montréal

- Centre de services de l'Assomption**
867, boulevard L'Ange-Gardien, C.P. 3250
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone : (450) 589-2204
Télécopieur : (450) 589-9727
Courriel : assumption@fadq.qc.ca

- Centre de services de Charlemagne**
100, rue Grenier, bureau 102
Charlemagne (Québec) J5Z 4C6
Téléphone : (450) 581-7171
Télécopieur : (450) 581-8396
Courriel : charlemagne@fadq.qc.ca

Montréal

- Centre de services de Saint-Hyacinthe**
3100, boulevard Laframboise, bureau 204
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone : (450) 778-6635
Télécopieur : (450) 778-6610
Courriel : saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

- Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield (financement)**
157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5
Téléphone : (450) 370-3040
Télécopieur : (450) 370-3045
Courriel : valleyfield@fadq.qc.ca

- Centre de services de La Prairie (assurances)**
170, boulevard Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : (450) 444-1678
Télécopieur : (450) 444-1748
Courriel : laprairie@fadq.qc.ca

- Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (financement)**
1005, boulevard du Séminaire N., bureau 100
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1R7
Téléphone : (450) 348-4948
Télécopieur : (450) 349-5009
Courriel : saint-jean-f@fadq.qc.ca

- Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (assurances)**
875, 1^{re} Rue
Iberville (Québec) J2X 3C7
Téléphone : (450) 346-8780
Télécopieur : (450) 358-9780
Courriel : saint-jean-a@fadq.qc.ca

Montréal et Centre-du-Québec

- Centre de services de Drummondville (financement)**
380, boulevard Saint-Joseph, C.P.68
Drummondville (Québec) J2B 6V6
Téléphone : (819) 475-8461
Télécopieur : (819) 475-1400
Courriel : drummondville@fadq.qc.ca

- Centre de services de Granby**
328, rue Principale, bureau 220
Granby (Québec) J2W 2W4
Téléphone : (450) 776-7145
Télécopieur : (450) 776-7127
Courriel : granby@fadq.qc.ca

Outaouais

- Centre de services de Gatineau (financement)**
4, rue Taschereau, bureau 300
Hull (Québec) J8Y 2V5
Téléphone : (819) 772-3044
Télécopieur : (819) 772-3279
Courriel : gatineau-f@fadq.qc.ca

- Centre de services de Gatineau (assurances)**
999, rue Dollard
Buckingham (Québec) J8L 3E6
Téléphone : (819) 986-1997
Télécopieur : (819) 986-1529
Courriel : gatineau-a@fadq.qc.ca

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Centre de services d'Alma (financement)**
Complexe Jacques-Gagnon
100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone : (418) 668-2369
Télécopieur : (418) 668-0880
Courriel : alma-f@fadq.qc.ca

- Centre de services d'Alma (assurances)**
801, chemin du Pont Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : (418) 662-6682
Télécopieur : (418) 662-2811
Courriel : alma-a@fadq.qc.ca

Recouvrement

- 170, boul. Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone : (450) 444-7115
Sans frais : 1 866 423-3235
Télécopieur : (450) 444-9301
Courriel : recouvrement@fadq.qc.ca

Financement forestier

- Sans frais : 1 800 363-7295
Courriel : forestier@fadq.qc.ca